



République du Sénégal



**EVALUATION FINALE DU PROGRAMME « APPROCHE TERRITORIALE
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » - TACC-SENEGAL**

RAPPORT PROVISOIRE

Dr Antoine MBENGUE

Juillet 2016



« Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de
serre et plus résistants aux changements climatiques »

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
1. INTRODUCTION	6
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME.....	6
1.2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION	7
1.3. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	8
2. PRESENTATION DU PROGRAMME TACC	10
2.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME TACC	10
2.1.1. Objectif général du programme:.....	10
2.1.2. Objectifs spécifiques	10
2.2. LE CADRE STRATEGIQUE DU PROGRAMME.....	10
2.3. PERTINENCE DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX ENJEUX ABORDES	11
2.3.1. Importance internationale du programme.....	11
2.3.2. Importance Nationale du Programme TACC.....	11
2.3.3. Importance du programme TACC comme réponse aux besoins et préoccupations locales.	12
2.4. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME	13
3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TACC	14
3.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES D'ORIENTATION	14
3.1.1. Ancrage institutionnel du programme.....	14
3.1.2. L'Unité de Gestion du Projet (UGP).....	15
3.1.3. Le PNUD	15
3.1.4. Les autres Partenaires Techniques et financiers (PTF)	16
3.1.5. La Cellule d'Appui aux Projets et Programmes (CAP)	17
3.1.6. Comité National de Pilotage (CNP)	17
3.1.7. Les Comités Régionaux sur les Changements Climatiques (COMRECC).....	18

3.1.8.	Les partenariats établis.....	19
3.1.9.	Déroulement des activités	19
4.	REALISATIONS DU PROGRAMME	20
4.1.	PRESENTATION DES REALISATIONS	20
4.1.1.	Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision ;	21
4.1.2.	Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires ;.....	21
4.1.3.	Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.....	23
4.1.4.	Objectif 4 : Assurer la gestion réussie du programme.....	25
4.2.	EFFICACITE ET EFFICIENCE DES REALISATIONS.	26
4.2.1.	Efficacité.....	26
4.2.2.	Effizienz du programme.....	28
5.	DURABILITE	30
5.1.	LE PREMIER PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 1 : UN CADRE FONCTIONNEL DE CONCERTATION EST MIS EN PLACE.....	31
5.2.	PREMIER PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 2 : LE PCTI EST ELABORE POUR CHAQUE TERRITOIRE	31
5.3.	DEUXIEME PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 2 : L'EXECUTION D'UN PORTEFEUILLE DE PROJETS ELIGIBLES AU FINANCEMENT EST APPUYE.....	31
5.4.	PREMIER PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 3 : UN PLAN DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS EST EXECUTE.....	33
5.5.	DEUXIEME PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 3 : DES EXPERIENCES REUSSIES DANS LE CADRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PARTAGEES.....	33
5.6.	CONCLUSION SUR LES TABLEAUX CONCERNANT LA DURABILITE :	39
6.	EFFETS DU PROGRAMME ET APPRECIATION DES BENEFICIAIRES.....	39
6.1.	EFFETS DU PROGRAMME SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL.....	40
6.1.1.	Contribution du programme à la réduction des gaz à effet de serre (GES)	40
6.1.2.	Amélioration des écosystèmes.....	40

6.2.	EFFETS SUR LE MILIEU HUMAIN	40
6.2.1.	Les cadres politiques.....	40
6.2.2.	Les populations locales.....	40
6.3.	APPRECIATION DES BENEFICIAIRES	41
7.	LES QUESTIONS LIEES AU GENRE, AUX GROUPES VULNERABLES ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	42
8.	ATOUTS ET FAIBLESSES DU PROGRAMME.....	42
8.1.	LES ATOUTS	42
8.2.	LES FAIBLESSES	43
9.	RECOMMANDATIONS.....	43
10.	BIBLIOGRAPHIE	46
	ANNEXES	47
	ANNEXE 1 : Termes de référence de la mission d'évaluation finale du TACC.....	47
	ANNEXE 2 : Note d'orientation méthodologique.....	59
	ANNEXE 4 : Calendrier de la mission de terrain (26 juin – 04 juillet 2016).....	65
	ANNEXE 4 : Liste des personnes rencontrées	67

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEME : Agence de Développement Environnemental et de la Maîtrise de l'Energie

ARD : Agence Régionale de Développement

CAP : Cellule d'Appui aux Projets et Programmes

CNP : Comité National de Pilotage

CST : Comité Scientifique et Technique

DAP : Document d'Appui au Projet

DCEF : Direction de la Coopération Economique et Financière

DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés

DEFCCS : Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols

DI : Direction de l'Investissement

DP : Direction de la Planification

GES : Gaz à effet de serre

IREF : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

LPSE : Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles

MEFP : Ministère de l'Economie, des finances et du Plan

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MGLDAT : Ministère de la Gouvernance Locale, du développement et de l'Aménagement du Territoire

NEX : Exécution Nationale

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

PAPIL : Projet d'appui à la Petite Irrigation locale

PERACOD : Programme pour la promotion des Energies Renouvelables, de l'électrification rurale et de l'Approvisionnement durable en combustible domestique.

PCTI : Plan Climat Territorial Intégré

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PRODER : Programme pour le développement des Energies renouvelables

PSE : Plan Sénégal Emergent

PTA : Plan de Travail Annuel

RRA : Région Rhône- Alpes

SNDES : Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale

TACC : Territorial Approach to Climate Change ou Programme « Vers des Territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Les changements climatiques constituent un défi majeur de notre temps, défi qui affecte surtout les pays en développement qui n'en sont pourtant pas les acteurs principaux. Aussi, la lutte contre leurs effets négatifs est-elle devenue un enjeu planétaire avec comme impératif une solidarité humaine, impliquant pays développés et pays sous développés. Parmi les approches proposées, il a été retenu de renforcer les capacités des communautés affectées ou vulnérables notamment dans les pays en développement, en commençant, sur la base de « la stratégie climat du PNUD 2008-2011 », par renforcer les capacités des autorités infra-étatiques à intégrer de façon transversale les contraintes et opportunités liées aux changements climatiques dans leur processus de planification à long terme du développement de leur territoire. Cette stratégie a reconnu aussi l'importance d'une action renforcée à chaque échelon de décision qui est seule à même d'assurer un véritable effet de levier selon le principe de subsidiarité.

Afin de répondre à ces enjeux, le PNUD, en partenariat avec le PNUE et huit associations de Régions, a lancé lors du premier Sommet Mondial des Régions sur le changement climatique (Saint Malo, France- Octobre 2008), un partenariat conjoint visant la promotion d'une approche territoriale dans ce domaine en mettant en place le programme global : « Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques » ou TACC.

Le défi consiste à abandonner l'approche favorisant l'essor de petits programmes dispersés et fragmentés au profit d'une logique de programmation stratégique infra-étatique, intitulée « approche territoriale des changements climatiques ».

Le programme TACC –Sénégal qui a vu le jour par Arrêté Ministériel n° 8822 en date du 1er octobre 2010 portant création, organisation et fonctionnement du Programme TACC, pour une période de quatre (04) ans s'inscrit dans cette perspective. Il couvre l'Entente Interrégionale pour la gestion du Ferlo (Régions de Saint- Louis, Louga, Tambacounda, Matam et Kaffrine) et le Sine Saloum (Région de Fatick).

Le choix de ces entités répond aux considérations suivantes :

- L'Entente Ferlo qui correspond à la Zone Sylvopastorale (ZSP) au Nord du Sénégal, a été choisie en raison notamment de l'initiative innovante et ambitieuse de développement d'une politique de gestion intégrée des ressources naturelles mise en place en 2006 par les cinq Régions de la zone.
- La zone du Sine-Saloum (régions de Fatick et Kaolack), en premier lieu la région Fatick, a été retenue du fait du taux de pauvreté important de cette région et de sa vulnérabilité aux effets du changement climatique, susceptibles en cas de scénario extrême d'amener à une disparition progressive du territoire (phénomène d'érosion côtière).

Pour mettre en œuvre le Programme TACC, l'Etat du Sénégal a bénéficié du concours technique et financier des régions ou structures européennes de France (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Agence de Développement Environnemental et de la Maîtrise

de l'Energie ADEME), de Belgique (Royaume de Belgique et Wallonie) et d'Espagne (Catalogne) qui, à travers le PNUD, ont appuyé la région de Fatick et celles de l'Entente Ferlo. Pour l'exécution (qui est sous le mode NEX ou exécution nationale), le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de la coordination à l'échelle gouvernementale, et le Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures chargé de la coopération. Les régions concernées étaient également impliquées dans la mise en œuvre, notamment à travers les conseils régionaux.

Depuis décembre 2014, la mise en œuvre du projet TACC est officiellement à son terme et, conformément au calendrier retenu et aux indications du PNUD, son évaluation finale s'impose.

1.2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'objectif global de la mission est de faire une évaluation finale qui permet d'apprécier l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

De manière spécifique, la mission d'évaluation devra apprécier :

- ✓ **la pertinence et la cohérence du Programme** : qui permet d'analyser le diagnostic et de voir si le projet répond aux problèmes posés, mais aussi d'examiner l'agencement des actions et la stratégie qui a été mise en œuvre, en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission examinera également comment le programme intègre les préoccupations du plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'Acte 3 de la Décentralisation ;
- ✓ **L'efficacité** : pour apprécier dans quelle mesure les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés et les effets tels que mentionnés dans le cadre logique et le cadre de résultats ;
- ✓ **L'efficience** : pour mesurer et comparer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises.

L'efficacité et l'efficience seront classées selon l'échelle suivante: très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), marginalement insatisfaisant (MI), insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI).

- ✓ **La durabilité (ou pérennité)** c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet, le dispositif de pérennisation des acquis mis en place et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances. A ce niveau, il convient de mettre à l'épreuve les initiatives prises pour faciliter une réelle appropriation des actions entreprises en appréciant le rôle des parties prenantes au processus.

L'évaluation de la durabilité repose sur celle des quatre dimensions du risque qui sont susceptibles d'affecter la persistance des résultats du projet : i) financière, ii) sociopolitique, iii) institutionnelle et de gouvernance, et iv) environnementale. Ces dimensions du risque seront évaluées selon le barème suivant: probable (P), modérément probable (MP), modérément improbable (MI), et improbable (I).

- ✓ **Les Effets** qui permettent de mesurer le changement noté à travers des indicateurs de résultat (effets positifs et négatifs), et qui peut être attribué au Projet.

La mission devait enfin formuler des **recommandations** allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou de la correction des problèmes.

1.3. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Après la prise de contact avec les gestionnaires et partenaires du Programme TACC (l'Unité de Gestion du programme –UGP- et le PNUD, Direction de l'Investissement), la mission a procédé à l'exploitation de la documentation disponible sur le programme. Il s'agit notamment du document d'appui au projet (DAP), des notes techniques, des rapports d'activité, des rapports financiers, des documents techniques et autres, des comptes rendus de réunions du comité de pilotage, des documents de cadrage politique (PAN/LCD, DRSP, PSE, Acte 3 de la Décentralisation, Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement etc.), de sites WEB traitant du projet etc.

Suite à ce travail et, tel que demandé dans les TDR, la mission a élaboré une note méthodologique détaillée et une proposition de guide d'entretien pour servir à la collecte d'informations. Ces documents ont été distribués aux membres du Comité de pilotage pour amendement. Ces derniers ont réagi par courrier électronique pour transmettre leurs observations au consultant qui en a tenu compte.

C'est après ces réactions que la mission, composée du consultant, du coordonnateur du programme, Monsieur Babacar Dia et du Chauffeur, Oumar Badji, s'est rendue sur le terrain, du 26 juin au 04 juillet 2016. Elle s'est rendue dans les régions de Fatick, Kaffrine, Saint Louis et Louga, notamment pour visiter les réalisations du programme et discuter avec les responsables des COMRECC, les membres des conseils régionaux et départementaux présents, des points focaux venus expressément pour la circonstance et les populations bénéficiaires des réalisations.

Après la mission de terrain, des rencontres ont eu lieu à Dakar avec des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet, des membres du Comité de Pilotage et du comité national sur les changements climatiques (COMNACC), etc. pour compléter les informations.

Les données collectées sur le terrain ont été croisées à celles recueillies à partir des documents et toutes ont fait l'objet d'analyses et de traitements approfondis, suivant les critères et mandats définis dans les TDR. Durant cette période de rédaction, des compléments d'informations auprès des partenaires du programme ont été collectés. Ce travail a abouti, à la fin de la quatrième semaine, à la mise à disposition du présent rapport provisoire qui consigne les résultats du travail du consultant et qui sera restitué prochainement devant les membres du Comité de pilotage.

Tableau 1. Planning des activités de l'évaluation

Activités	Sem1	Sema2	Sem3	Sem4	Sem5
Prise de contact avec le Coordonnateur National et les structures les plus impliquées dans la gestion du programme. Exploitation de la documentation relative au programme Elaboration de la note méthodologique détaillée, du guide d'entretien et du calendrier provisoire de la visite de terrain Echanges e-mail avec les membre du Comité de Pilotage pour apprécier la note méthodologique élaborée par le consultant					
Mission de terrain dans les régions de Fatick, Kaffrine, Saint Louis et Louga					
Analyse et traitements des données ; Poursuite des visites auprès des acteurs pour compléter les informations recueillies Elaboration du rapport provisoire et d'une présentation Power Point					
Réunion avec le Comité de Pilotage pour la restitution du rapport provisoire Finalisation et dépôt du rapport d'évaluation					

2. PRESENTATION DU PROGRAMME TACC

2.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME TACC

2.1.1. Objectif général du programme:

Le but du programme est de « **contribuer au développement local durable tenant compte de la dimension « changement climatique»**. Pour atteindre cet objectif général, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

2.1.2. Objectifs spécifiques

Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision. Cela passera par la mise en place de cadres de concertation fonctionnels et l'évaluation du dispositif législatif et réglementaire relatif à la gestion de l'environnement.

Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires. Cela se fera en appuyant la région à élaborer une stratégie basée sur une vision à long terme intégrant les enjeux liés aux variations climatiques à partir de l'élaboration des **Plans Climat Territoriaux intégrés (PCTI)** assortis de portefeuille de projets, mais également le cofinancement des projets pilotes « d'impacts sans regrets »

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit d'appuyer la région dans l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation des acteurs, mais aussi dans la mutualisation et le partage des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques.

Objectif 4 : Assurer la gestion réussie du programme

Cela consistera à garantir au programme l'atteinte de ses objectifs par une politique efficace de communication et une bonne coordination des activités, dans la transparence et la rigueur.

2.2. LE CADRE STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Il comprend différents points :

- Promotion au niveau territorial de l'élaboration d'une véritable stratégie intégrée de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques qui se décline en plans d'action ;
- Etablissement d'un cadre de gouvernance et de partenariat permettant d'articuler et de coordonner les différents échelons de décisions (international, national, régional, interrégional et local) ;
- Promotion d'un partenariat entre régions de pays industriels, émergents et en développement, afin de renforcer, entre autres axes de collaboration, le transfert

de connaissances , de bonnes pratiques, d'expertise, de technologies , mais également de formation ;

- Définition d'un plan de financement qui permette d'exécuter de façon effective des PCTI ;
- Mise en œuvre de projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en s'assurant qu'ils renforcent les capacités, la maîtrise d'ouvrage et donc le développement économique au niveau local.

2.3. PERTINENCE DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX ENJEUX ABORDES

La pertinence du programme TACC peut être vérifiée à divers échelons, notamment international, national et régional / local.

2.3.1. Importance internationale du programme

Tout en répondant à la stratégie (2008- 2011) du PNUD, en termes d'approche du changement climatique, le Programme TACC s'inscrit dans les objectifs et la mise en œuvre de plusieurs conventions et accords internationaux, en particulier :

- La Convention -Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- La Convention pour la lutte contre la Désertification ;
- La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- Les éléments essentiels du programme Changement climatique du FEM (SPA) : Fonds pour les Pays les moins avancés (Fonds PMA) et fonds spécial pour l'adaptation (Fonds Spécial)
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000 – 2015) et les Objectifs pour le développement Durable (Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)

2.3.2. Importance Nationale du Programme TACC

Couvrant **près de 44 % du territoire national**, le Programme TACC partage les objectifs et les stratégies de plusieurs cadres politiques nationaux, notamment :

- Le **Plan Sénégal Emergent (PSE)** qui englobe, à l'horizon 2035, l'ensemble des stratégies de développement national dont les actions en direction des changements climatiques. Il s'agit en particulier de l'axe stratégique 2 du PSE intitulé : **Capital humain, Protection sociale et développement durable**.
- Le **Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements climatiques (PANA)** : document de référence en matière de changements climatiques, notamment en ce qui concerne les aspects vulnérabilité / adaptation ;
- La **stratégie révisée de réduction de la pauvreté (DSRP II – 2006/2010)**
- La **deuxième communication du Sénégal à la Convention -Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques** qui fait l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES), des mesures d'atténuation prises à leur effet ainsi que les actions d'adaptation mises en place pour faire face aux changements climatiques.

- **La lettre de politique du secteur de l'Environnement** qui décline les axes de développement du secteur et qui constitue également une référence dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles ;
- **La loi sur la Décentralisation** mise en exergue par l'Acte III qui organise les collectivités locales et la répartition des compétences pour chaque échelon décisionnel des territoires, notamment en ce qui concerne la planification environnementale et la gestion des ressources naturelles.

2.3.3. Importance du programme TACC comme réponse aux besoins et préoccupations locales.

Cela est perceptible au travers du diagnostic régional, des enjeux prioritaires identifiés et des fiches d'avant-projet sommaires proposées.

a) Pour la région de Fatick, les principales préoccupations sont les suivantes :

- Sécheresse, salinisation des terres et baisse de la production agricole,
- Réduction et salinisation des ressources en eau ;
- Erosion côtière et inondations,
- Dégradation et baisse de fertilité des sols,
- Baisse de la production animale et halieutique,
- Dégradation de la mangrove et diminution du couvert végétal,
- Forte dépendance énergétique vis-à-vis du bois de feu.
- Déficit d'infrastructures touristiques,
- Baisse des revenus.

b) Pour l'Entente Ferlo :

- Sécheresse et baisse de la pluviométrie,
- Fortes chaleurs et vents violents
- Aggravation de l'érosion et de la dégradation des sols ;
- Insuffisance des ressources en eau et tarissement précoce des mares ;
Dégradation du couvert végétal et des ressources fourragères ;
- Forte dépendance énergétique vis-à-vis du bois de feu.
- Augmentation des maladies et forte mortalité du cheptel,
- Baisse des rendements, des productions agricoles et accroissement de l'insécurité alimentaire ;
- Dégradation des infrastructures et de l'habitat ;
- Baisse des revenus.

Les enjeux prioritaires et les fiches d'avant-projet sommaires figurant notamment dans le PCTI ont été élaborés sur cette base.

2.4. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Tel que conçu, le Programme TACC fait intervenir, en partenariat, des acteurs de plusieurs échelons de décision :

- international, à travers le PNUD, la Belgique, la Wallonie, la Catalogne et les régions françaises impliquées,
- national, à travers le Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Unité de Gestion du Programme (UGP), le Comité National de Pilotage du Projet (CNP) et le Comité National sur les Changements climatiques (COMNACC) ;
- régional, à travers les Conseils régionaux, les COMRECC (Comités régionaux sur les Changements climatiques) qui regroupent l'ensemble des acteurs régionaux et locaux concernés ainsi que les organisations communautaires de base (OCB) et les ONG..

Sur cette base, la stratégie du programme a été de responsabiliser fortement le niveau territorial régional, notamment à travers, les pouvoirs accordés au conseil régional, l'élaboration participative et la validation des Plans Climat Territoriaux intégrés (PCTI) par les COMRECC à travers leurs Groupes de travail Régionaux (GTR), le cofinancement des projets pilotes présentés par les régions et la mission confiée aux points focaux (de gouvernance et climat), la formation des acteurs régionaux et locaux en matière de changement climatique (atténuation et adaptation) et d'acquisitions techniques.

Ce rôle primordial accordé à la région et aux structures régionales répond à l'un des fondements majeurs du programme TACC qui, dans le Document de projet ou DAP (chap. Stratégie) stipule : « *Sans une implication à part entière de cette **courroie de transmission que constitue l'échelon régional entre le national et le local**, la cohérence et l'effet de levier tant des politiques arrêtées par le gouvernement que des initiatives développées au niveau local demeureront atrophés* ».

La place accordée au cofinancement de projets pilotes méritent également d'être signalée. Ils jouent un rôle didactique vis-à-vis des acteurs régionaux et locaux en leur montrant des exemples concrets de projets réalisés, et en renforçant leurs capacités pour les projets actuels et à venir.

Au niveau national, c'est surtout l'UGP, la Direction de l'Investissement (DI-Ministère de l'Economie et des Finances) et le CNP qui sont responsabilisés, mais les propositions de plans ou de documents de travail viennent de la base, notamment des COMRECC, après approbation du Conseil régional. Le Ministère chargé de la Gouvernance Locale joue un rôle discret d'appui institutionnel et de facilitation, pour ne pas porter ombrage au fonctionnement du programme.

Quant au niveau international, son rôle est surtout d'apporter un appui financier et technique, pour faciliter la réalisation effective et correcte des activités. Mais il s'agit aussi de partages d'expériences entre régions de pays du Nord et du Sud.

Dans ce dispositif, un rôle majeur est joué par l'UGP, en tant que gestionnaire principal du programme et relai technique avec divers niveaux, et le PNUD pour la coordination des interventions/financements des acteurs internationaux et la gestion des ressources financières pour le compte du Programme.

Au regard de ce dispositif, on peut dire que le « montage » du programme est innovant dans le contexte sénégalais, ce qui – comme nous le verrons plus loin- a permis des avancées réelles, notamment en terme d'efficacité dans le domaine de la coopération décentralisée entre régions, mais aussi engendré des difficultés qui ont freiné à plusieurs reprises la bonne marche du programme et réduit quelque peu ses gains.

3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TACC

3.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES D'ORIENTATION

3.1.1. Ancrage institutionnel du programme

Au début du Programme, l'ancrage institutionnel du Programme TACC était le Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures-MICATTI-.qui était aussi l'Agence gouvernementale de coopération. Le programme dépendait alors de la Direction de la Coopération Internationale. En 2012, après remaniement interministériel, le MICATTI- sera supprimé et remplacé par le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales ; le projet sera alors rattaché directement au Cabinet du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Locales, ce qui facilitait quelque peu les prises de décisions. Et cette situation se poursuivra lorsque le Ministère de la Décentralisation sera remplacé par le Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire. Pour la plupart des partenaires extérieurs la gestion financière du Programme relève de la modalité « Exécution Nationale » (NEX) dont la procédure est décrite ci-dessous.

Dans la modalité NEX, contrairement à l'exécution directe ou DEX, une agence des Nations Unies, en l'occurrence le PNUD, confie l'exécution et la gestion d'un projet au Gouvernement qui rendra compte au partenaire. Cette modalité présente plusieurs avantages : elle favorise dans beaucoup de cas une forte appropriation du projet, de ses objectifs et de ses réalisations par l'institution d'ancrage, la durabilité des acquis, en intégrant le projet dans les opérations régulières de l'institution. Elle contribue aussi à réduire le coût des réalisations en confiant la gestion et la supervision des activités au personnel national.

Le Ministère de l'Économie et des Finances (Agence gouvernementale de coordination) - la Direction de l'Investissement (plus précisément la CAP), la Direction de la Coopération Economique et Financière et la Direction de la Planification - assure l'interface avec les partenaires au développement par l'intermédiaire du PNUD, et encadre la gestion financière du projet.

Pour le Programme TACC, la difficulté réside surtout dans le fait d'allier une forte demande des régions pour la gestion du programme, le respect des procédures NEX qui sont assez strictes, les difficultés propres aux structures nationales comme le CNP et le COMNACC, les règles de gestion financière du PNUD et les systèmes de fonctionnement des partenaires techniques et financiers étrangers.

3.1.2. L'Unité de Gestion du Projet (UGP)

L'UGP est en charge de la coordination, de l'élaboration des programmes de travail, de la programmation des sessions de formation, de la mobilisation des partenaires au niveau national, de la consolidation des relations avec les partenaires du programme en assurant un contact régulier et de qualité avec ces derniers. Il est aussi en charge de la gestion des procédures de passation de marchés, de l'achat d'équipements, de l'ordonnancement et du paiement des dépenses, de la gestion des biens et équipements, etc., dans le sens d'un meilleur suivi de la mise en œuvre. Elle est également en charge de la production des rapports d'activités.

L'Unité de Gestion peut également s'adjoindre toutes autres compétences que nécessitera l'exécution du programme.

Le personnel de l'UGP comprend, au niveau national:

- Un coordonnateur national, chef du Programme,
- Un expert Changement Climatique,
- Un expert Gouvernance et Partenariat
- Un Responsable administratif et financier (RAF),
- Un Assistant administratif et financier (AAF),
- Une assistante de Direction,
- Un chauffeur
- Et un Agent de Service

Dans chaque région, un **Point focal « changement climatique »** a été recruté, après sélection par une commission constituée par les représentants du PNUD, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Conseil Régional, pour exercer une mission d'animation, de renforcement et de coordination pour le programme, notamment dans le cadre des COMRECC. Un (01) Point Focal « Gouvernance et Partenariat » a été recruté aussi pour la région de Fatick.

Les points focaux Climat ont été recrutés tardivement, c'est-à-dire durant le quatrième trimestre de 2012, soit à mi parcours du fonctionnement du programme. Pour leur rémunération, ils devaient être pris en charge par le programme durant la durée du TACC, ensuite par le Conseil Régional, à l'issue de celui-ci. Ce qui a posé des problèmes, les niveaux de rémunération proposés par les conseils régionaux étant trop faibles par rapport à ceux du projet. Dans plusieurs régions, il a été proposé de les héberger dans les Agences Régionales de Développement (ARD), pour que celles-ci les intègrent dans leur personnel. Mais là aussi des difficultés sont apparues, car ces agences disposaient déjà d'un expert Environnement en leur sein. En fin de compte, les Points focaux changement climatique ont été hébergés dans les conseils régionaux, à l'exception de Matam et de Saint Louis où le point focal n'a jamais travaillé réellement avec l'ARD qui l'accueillait. A la fin du projet et avec la suppression des régions comme collectivités territoriales, ils ont pratiquement tous perdu leur emploi.

3.1.3. Le PNUD

Il est chargé d'apporter un soutien technique, si nécessaire, aux projets et programmes et procède au contrôle de la gestion et au décaissement des fonds accordés par les

partenaires techniques et financiers. Dans le cadre du présent programme, le PNUD a joué un rôle déterminant, notamment en accordant des ressources additionnelles (50 000 dollars) pour la finalisation des travaux.

3.1.4. Les autres Partenaires Techniques et financiers (PTF)

Il s'agit de :

- Rhône-Alpes (France)
- Poitou-Charentes (France)
- Catalogne (Espagne)
- ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie -France)
- Belgique
- Wallonie (Belgique)

Pour plusieurs de ces partenaires, le début de la coopération avec certaines régions de la zone est antérieur au Programme TACC. Ainsi, la Région Rhône – Alpes était déjà en coopération avec Saint Louis et Matam ; tandis que le Poitou –Charente, la Catalogne et le PNUD étaient engagés auprès de la région de Fatick. Dans le cadre du Programme, ces collaborations vont jouer dans le choix des régions d'intervention, puisque Rhône Alpes a orienté son aide vers l'Entente Ferlo, et les autres partenaires ont appuyé essentiellement la région de Fatick. Ce qui va influencer sur les réalisations du Programme, dans la mesure où les ressources financières n'ont pas été mises en commun, mais réparties suivant les choix des partenaires et selon un calendrier très variable.

Pour la modalité d'exécution, deux formules ont été appliquées, sous la coordination du PNUD :

- Exécution directe (DEX) pour la Belgique ;
- Exécution nationale (NEX) pour tous les autres.

Dans les deux cas, les partenaires n'étaient pas en relation financière directe avec le Programme.

Les montants financiers versés effectivement pour le compte du Programme TACC sont les suivants :

Tableau 2 : Montants financiers alloués par les PTF

Partenaires	Nature des devises	Montants en devises	Montants en CFA
Etat du Sénégal	dollar	800 000	400 000 000
PNUD TRAC	dollar	796 645	398 322 590
Rhône-Alpes	Euro	300 000	196 787 100
Poitou-Charentes	Euro	108 300	71 040 143
Catalogne	Euro	135 000	88 554 195

ADEME	Euro	55 000	36 077 635
Belgique	Euro	500 000	327 978 500
Wallonie	dollar	110 000	49 500 000
Ferlo	-	-	-
Total			1 568 260 163

Source : Programme TACC –Sénégal, Juillet 2016

3.1.5. La Cellule d'Appui aux Projets et Programmes (CAP)

La CAP, structure autonome, était sous la tutelle de la Direction de l'Investissement, jusqu'en fin 2014, date de sa « fusion » dans la Direction de l'Investissement. Elle assurait l'appui-conseil et l'accompagnement des projets NEX confiés à la partie nationale pour renforcer leurs capacités et leur leadership pour une bonne exécution. Les grands axes de l'appui offert par la CAP sont l'amélioration : i) des capacités de gestion ; ii) de la qualité d'exécution des projets ; iii) du suivi de l'exécution financière des projets et iv) de la transparence.

Son appui technique porte sur les tâches de planification/programmation, suivi-évaluation- contrôle et gestion des opérations.

La CAP a appuyé le programme TACC pour la planification des activités dans le cadre d'ateliers annuels impliquant tous les partenaires (pour les plans de travail annuels et trimestriels incluant les budgets et états des dépenses), la mise en place d'un système de suivi –évaluation, la vérification de la conformité et la demande d'alimentation du compte, le traitement des demandes d'avances de fonds, le suivi de proximité de la mise en œuvre du projet, le renforcement des capacités du personnel du projet sur des thématiques pertinentes par rapport à la gestion et la mise en œuvre des projets et l'organisation des audits.

3.1.6. Comité National de Pilotage (CNP)

Le CNP a été créé au début de la mise en œuvre du programme TACC, mais sa première réunion s'est tenue en mai 2011. Il a pour mission de : i) fournir un encadrement politique et stratégique au programme ; ii) superviser la planification, la programmation et le suivi-évaluation-contrôle des réalisations ; iii) approuver les bilans (budgets annuels, rapports d'avancement, rapports financiers et autres rapports concernant l'exécution du programme) ; iv) valider les plans de travail annuels et trimestriels et v) initier le dialogue et la concertation entre les différentes structures partenaires du projet.

Présidé par le Ministère chargé de la Coopération Internationale, il regroupe diverses structures et personnalités comme les présidents des conseils régionaux concernés (Fatick et ceux de l'Entente Ferlo), les représentants de divers Ministères, les représentants des régions de France, de Belgique et d'Espagne impliquées dans le Programme, etc.

Son fonctionnement a souvent posé problème (retards répétés des réunions, du fait notamment de la non-disponibilité du président) ce qui a négativement impacté sur la marche du projet. On pourrait évoquer à ce propos la réunion du CNP qui était prévue en début d'année 2011 (au plus tard) notamment pour valider le PTA de cette année et qui

ne s'est tenue que le 24 Juin 2011. Ce retard a bloqué l'essentiel des activités du Programme TACC durant ces deux trimestres et perturbé la programmation des activités des autres trimestres! Le même problème s'est posé aussi pour l'année 2012 dont le PTA n'a été examiné par le CNP qu'au cours du deuxième trimestre.

3.1.7. Les Comités Régionaux sur les Changements Climatiques (COMRECC)

Les COMRECC ont été mis en place dans chacune des régions parties au Programme TACC entre 2011 et 2012, et sont le prolongement du Comité national sur les Changements climatiques (COMNACC) créé par le Décret n° 2011-1689 du 3 octobre 2011. A l'instar de ce comité, ils ont pour mission, dans leurs circonscriptions respectives, d'œuvrer dans les domaines associés aux changements climatiques tels :

- l'application des textes internationaux et nationaux en vigueur relatifs aux changements climatiques ;
- le transfert de technologies adaptées ;
- l'éducation, la sensibilisation et l'information du public ;
- la gestion intégrée des ressources en eau ;
- le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et financières ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la conservation des sols et la gestion durable des ressources naturelles ;
- la gestion du milieu marin et côtier ainsi que la conservation des zones humides ;
- la gestion des déchets et des émissions atmosphériques ;
- la recherche et l'observation systémique ;
- la capture et le stockage de carbone ;
- la promotion des énergies propres, notamment les énergies renouvelables ;
- la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, notamment l'industrie, les transports, les bâtiments, l'agriculture et l'énergie.

Etc.

Conformément aux objectifs du programme TACC, ils constituent des cadres de gouvernance participatifs des différents échelons régionaux et locaux de décision et regroupent l'ensemble des acteurs concernés par les changements climatiques (autorités administratives et politiques, services techniques, représentants de collectivités locales, ONG et organisations communautaires de base (OCB), groupements de promotion féminine etc. Le COMRECC est créé par arrêté du gouverneur qui en assure la présidence. La vice présidence relève du président du Conseil Régional, et le Secrétariat confié à la Division régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC).

Structurés en groupes de travail (groupes de travail régionaux et groupes de travail thématiques), ils ont joué un rôle crucial dans l'élaboration des documents de diagnostic et de planification sur les changements climatiques (notamment les PCTI). Avec la disparition des régions comme collectivités locales, se pose aujourd'hui la question de leur survie très largement souhaitée.

Enfin, le COMNACC, est chargé de la coordination au niveau national des activités menées par les COMRECC, d'avaliser politiquement ces dernières afin de s'assurer de leur

alignement à la politique nationale menée en matière de changement climatique et de valider les PCTI.

3.1.8. Les partenariats établis

Hormis les partenaires techniques et financiers internationaux, le programme TACC bénéficie d'un large partenariat, aux niveaux régional et local, en particulier avec les COMRECC qui ont été mis en place dans chacune des régions du projet. En leur sein, les groupes de travail ont pu réaliser un travail très important qui a abouti aux PCTI. En leur sein encore, la coopération a pu se développer entre structures notamment les collectivités locales, les OCB et les conseils régionaux pour présenter au Programme des projets pilotes en cofinancement. Le programme TACC a été également l'occasion d'une collaboration fructueuse entre les COMRECC de l'Entente Ferlo sur un territoire unique dont les problématiques sont partagées. D'autre part, les COMRECC ont été aussi des instruments pour les renforcements de capacités des techniciens et des responsables locaux en matière de changements climatiques et dans d'autres domaines. Selon les responsables rencontrés et au regard des enjeux identifiés au cours des travaux, ces partenariats sont à préserver et à renforcer, maintenant et dans le futur.

D'autres partenariats ont été initiés par le programme, notamment dans le cadre des échanges techniques pour harmoniser les approches, échanger les expériences et éviter les doublons sur un même territoire. Cela a été le cas pour Fatick avec l'Union Internationale pour la nature (UICN), le projet INTAC, géré par le Ministère de l'Environnement, pour le Ferlo avec l'ONG le Partenariat etc.

3.1.9. Déroulement des activités

Au cours de sa mise en œuvre le Programme TACC a été confronté à beaucoup de difficultés qui ont failli compromettre les réalisations. Ainsi, après le lancement officiel en octobre 2010 et les activités de mise en place du projet, le PTA de 2011 qui devait être élaboré au cours du dernier trimestre de 2010, ne l'a été qu'en avril 2011, après plusieurs reports. Le CNP qui devait le valider ne s'est réuni à cet effet que le 24 Juin 2011. Pendant ce temps, le travail prévu sur le terrain fut bloqué, les salaires suspendus pendant 08 mois, le fonctionnement du programme au ralenti.

Ces retards dans le versement des ressources financières se sont répétés à plusieurs reprises, notamment en 2011 et 2012 et même en 2013, retardant sérieusement le recrutement des points focaux et les réalisations. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui ont emmené la révision du PTA de 2014 par le CNP, et la rallonge de 50 000 dollars versés par le PNUD pour permettre la finalisation des activités.

Comme évoqué ci-dessus, le CNP tient une responsabilité importante dans ces retards, mais ceux-ci découlent aussi d'autres facteurs comme :

- Les règles du NEX (notamment l'exigence de 80% de réalisation, avant de prétendre à la tranche suivante) qui ne sont pas toujours adaptés aux projets environnementaux qui ont leurs spécificités ou soumis à des contraintes particulières (cas par exemple du reboisement qui dépend de la pluie),

- Le temps de traitement des dossiers de demande de fonds soumis au PNUD qui peut atteindre 02 mois (ex. en 2013 où le problème s'est posé à trois reprises) ;
- La difficulté du PNUD local à faire des avances de fonds au programme en attendant l'arrivée des ressources des partenaires financiers.
- Les changements de ministres à la tête du département de tutelle qui ont retardé plusieurs fois les prises de décision.

Hormis ces problèmes financiers, le programme a été confronté à d'autres difficultés comme :

- Le manque de véhicule, malgré la prévision du DAP qui avait proposé 03 véhicules. Le seul véhicule affecté par l'Etat au projet n'est arrivé qu'au bout de deux ans.
- La mise en place tardive de la plupart des COMRECC de l'Entente Ferlo (entre 2011 et 2012). En effet, pour des raisons de préséance quant à la présidence des COMRECC (entre gouverneurs et présidents de conseils régionaux), deux ans ont été perdus dans certaines régions du Ferlo.
- Les retards dans les travaux des COMRECC, dus au manque de ressources financières pour organiser dans les délais prévus les ateliers des groupes de travail ou les ateliers de validation des documents élaborés, ou signer les contrats avec les bureaux d'études retenus. Ces retards ont fait que les PCTI n'ont été achevés qu'en fin 2014 (Novembre et décembre).

Au total, la plupart des activités du projet ont été réalisées entre 2013 et 2014, voire 2015, avec comme conséquence principale la difficulté d'assurer un suivi correct des réalisations, surtout quand celles –ci sont éparpillées sur un si vaste territoire (44 % de la superficie du pays).

4. REALISATIONS DU PROGRAMME

4.1. PRESENTATION DES REALISATIONS

D'après le bilan global du programme (2010- 2015), beaucoup de réalisations ont été opérées et cela pour toutes les composantes et objectifs visés, conformément aux indicateurs du cadre logique que la mission juge pertinent, notamment après sa révision (mai 2012) pour ne viser qu'un seul PCTI pour l'ensemble du Ferlo.

Pour l'**objectif général**, les gestionnaires du programme ont essayé de calculer le potentiel de CO² séquestré et évité. Sans remettre en cause les chiffres avancés, qui représentent un gain important, nous ferons remarquer qu'il s'agit d'un horizon de long terme et qu'à ce titre, avec l'effet d'entraînement cumulé attendu du projet, ces chiffres peuvent être largement dépassés. Pour les objectifs spécifiques, en voici résumées les réalisations :

4.1.1. Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision ;

Le premier produit attendu de l'objectif 1 : Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place.

Ce produit a été réalisé avec l'organisation de nombreuses rencontres et la mise en place de **06 COMRECC**. En outre, l'accompagnement du programme aux COMRECC s'est fait à travers un **renforcement des capacités techniques et scientifiques** mais également par un appui logistique auxdites structures.

Le deuxième produit attendu de l'objectif 1 : Les textes de lois et le dispositif réglementaire relatifs à la gestion de l'environnement sont revus.

Ce produit s'est réalisé à travers une étude proposant une révision des textes de lois et règlements sur l'environnement pour intégrer les changements climatiques, mais surtout par l'intégration des changements climatiques dans les PRDI de Fatick et de Kaffrine et la proposition de dix sept (17) projets d'adaptation et d'atténuation issus du PCTI de Fatick et de 24 projets issus de celui du Ferlo, à intégrer dans les plans de développement économique et social.

4.1.2. Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires ;

Le Premier produit attendu de l'objectif 2 : Le PCTI est élaboré pour chaque territoire.

Pour concrétiser ce produit, un PCTI a été réalisé pour Fatick et un pour le Ferlo, au lieu de ceux prévus dans le DAP pour chacune des régions du Ferlo. Pour arriver à ces résultats, différents documents de base ont été élaborés par les COMRECC, tels :

« Profil environnemental » de chaque région (Fatick, Saint Louis, Matam, Tambacounda, Louga et Kaffrine) ;

- « Cartographie du Ferlo (Atlas Ferlo) »: qui définit notamment les limites du Ferlo ;
- « Cartographie de la vulnérabilité » du territoire de la région de Fatick et de la zone Ferlo ;
- « Bilan carbone » du territoire de la zone Ferlo et de la région de Fatick,
- « Profil climat » du territoire de Fatick et du Ferlo
- « Formulation de projets spécifiques et élaboration du Plan d'actions » pour le territoire de Fatick et le Ferlo, à partir des orientations stratégiques retenues
- Elaboration de fiches techniques pour chacun des 17 projets PCTI de Fatick et de 24 projets PCTI du Ferlo, avec calcul des coûts des projets, identification des sources de financement potentielles suivant la nature du projet (atténuation ou adaptation),
- Proposition de cadre institutionnel pour la mise en œuvre des PCTI (comité de pilotage, comité technique, équipes projets et suivi technique),
- Partage et validation des « Plans Climat Territoriaux Intégrés » (PCTI) du territoire de Fatick et de Ferlo.

- Formation des comités techniques régionaux

Ces comités techniques ont été formés pour faciliter l'intégration de la dimension « changement climatique » dans les différents outils de planification.

Aujourd'hui, ces PCTI, que la mission considère comme des documents de haute qualité technique sont mis à la disposition des collectivités locales de ces régions (départements et communes) pour alimenter leurs politiques. Dès lors, la mission invite les acteurs concernés à en tirer parti et à respecter l'esprit qui a guidé la réalisation de ce travail, à savoir la gestion consensuelle de ces espaces communs et partagés que sont le Ferlo et la région de Fatick.

Le deuxième produit attendu de l'objectif 2 : L'exécution d'un portefeuille de projets éligibles au financement est appuyé.

Ce produit a donné lieu à la réalisation de nombreux projets sur les Changements Climatiques initiés par les collectivités locales et que le programme a appuyé dans le but de renforcer la résilience face au changement climatique. Ces projets ont servi pour une démonstration des opportunités en termes de développement offertes par une prise en compte des changements climatiques.

- **03 Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) de forêts réalisés** par le Programme dans **la région de Fatick** (forêts de Sanghay, Mabel et Mounde pour une superficie totale de 2265 ha ;
- **450 ha de terres salées reboisés dans la région de Fatick**; le Programme TACC s'est joint aux efforts de l'ex-Conseil Régional de Fatick par la mise à disposition de 300 000 plants. Ces actions ont touché treize (13) villages dans 4 communes. Avec un taux de réussite de 80%.
- **1950 foyers améliorés diffusés**. Dans sa recherche de promotion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le TACC a consenti des efforts importants dans la production et la diffusion des foyers améliorés, qui peuvent réduire de deux à trois fois la production de CO₂. Ainsi, le projet a intervenu à Niakhar et à Diouroup (Fatick) pour la construction de centres de production et de stockage d'inserts céramiques. Pour la diffusion, l'appui a porté sur les régions du Ferlo (80%), notamment auprès des groupements de promotion féminine.
- **66 unités de bio-digesteurs** installées sur l'ensemble de la zone d'intervention du programme. Le biogaz, en plus de son potentiel de réduction des GES important, permet aussi de protéger le couvert végétal durement éprouvé par la consommation abusive de la biomasse traditionnelle et l'amélioration de la santé des ménagères grâce aux fumées épargnées. La diffusion de ces 66 bio-digesteurs qui utilisent de la bouse de vaches, permet d'éviter l'émission de 540 t de CO₂ (Bilan carbone TACC-2014).
- **24 villages de Fatick et du Ferlo électrifiés par le solaire**. Ils sont situés à plus de 5km au moins du réseau de la SENELEC et ne bénéficient d'aucun autre programme d'électrification. Le programme a installé 124 lampadaires, électrifié 11 cases de santé, 10 écoles, 11 mosquées, 2 cases des tout-petits, 1 poste de santé, et mis en place dans chaque village 2 systèmes de recharge de batteries de téléphone. Tout ce dispositif a donné une production d'énergie estimée 24 MWH avec comme quantité d'émission de CO₂ évitée qui est de 14,77 t CO₂. En plus de cet impact, il convient de relever : des accouchements mieux assistés, un enseignement mieux assimilé, une

sécurité renforcée, l'amélioration des moyens de communication des populations qui faisaient en moyenne 10 kms juste pour recharger leurs téléphones portables, et des villages plus animés etc.

- **Quarante (40) établissements impliqués dans le Projet « Ecole verte »** : la lutte contre les changements climatiques n'est pas uniquement une affaire des adultes. Elle doit également être une problématique partagée avec les acteurs de demain. C'est cet esprit qui a animé l'intervention du TACC dans le cadre du Projet « Ecole verte » qui aujourd'hui a noté l'adhésion de 40 Lycées, CEM, Ecoles primaires et Daaras de la région de Fatick.

Au niveau des structures scolaires impliquées dans le projet, il a été mis en place des **Cellules Environnement Scolaires (CES)** outillées de 1000 manuels scolaires dont l'objectif est d'intégrer la dimension « Environnement et Changement Climatique » dans le curriculum scolaire. Dans cette perspective, le TACC a initié des sessions de formation pour les enseignants encadreurs des élèves membres des CES. Avec l'appui du programme, les CES ont développé des actions de reboisement et de jardinage dans les écoles. Pour une bonne préservation de l'environnement des écoles (propreté), le Programme a apporté un appui matériel aux bénéficiaires (balais, râteliers, brouettes etc.).

- **02 parcs à vaccination réalisés dans le Ferlo**, une zone d'élevage par excellence, plus précisément dans les régions de Matam et de Kaffrine. Il est ressorti de l'analyse de la vulnérabilité de la zone que la réalisation de parcs à vaccination reste une option non négligeable d'adaptation en ce sens qu'elle participe à la réduction du niveau de vulnérabilité du bétail face aux risques climatiques que sont notamment la sécheresse, les fortes pluies, le déficit pluviométrique. Les populations rencontrées ont souhaité cependant la réalisation d'un abreuvoir ou d'un point d'eau à côté du parc pour accroître son attractivité pour le cheptel.
- **01 ferme agro-écologique équipée à Fatick**: la production et l'utilisation de l'engrais minéral font intervenir beaucoup de facteurs d'émission de gaz à effet de serre (Oxyde nitreux). Conscient de cet état de fait, le programme a décidé d'accompagner la promotion d'une ferme agro-écologique initiée par l'ex- Conseil Régional de Fatick à Ndiob; le programme a apporté les investissements complémentaires constitués par la réalisation de 4 puits modernes, 5 électropompes solaires et de la clôture. En outre, 30 tonnes d'intrants (semences et engrais organiques) ont été mis à la disposition des exploitants de la ferme agro-écologique qui s'étend sur une superficie de 5 ha. Les exploitants font actuellement de la production bio, mais partiellement, car leur niveau de formation dans les techniques relatives à ce mode de production reste à améliorer.

4.1.3. Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques

Premier produit attendu de l'objectif 3 : Un plan de formation et de sensibilisation des acteurs est exécuté

L'objectif du Programme est d'appuyer les régions dans l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation et dans la mutualisation des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques.

Des sessions de formation ont été organisées, ciblant tout d'abord les **membres des COMRECC** et elles ont été axées sur les questions de l'environnement, des généralités sur les changements climatiques, de l'adaptation, de l'atténuation mais aussi d'intégration de la dimension Changement Climatique dans les outils de planification.

Les actions de formation ont également concerné **d'autres acteurs** intervenant dans le domaine de la **gestion des ressources** naturelles tels que les pépiniéristes, les techniciens photovoltaïques et les agro écologistes.

En outre, les **nouveaux élus locaux** issus des dernières élections locales, notamment les maires, les présidents de conseil départemental et les membres des commissions « environnement » de la région de Fatick ont suivi des sessions de formation sur les changements climatiques.

Pour bien suivre le processus de réalisation du bilan carbone et sa réactualisation éventuelle, **des membres du COMRECC de Fatick et du personnel du TACC (Points Focaux et experts)** ont bénéficié des sessions de formation y afférentes à l'Institut de Formation Carbone de Paris.

Enfin, avec l'appui du GERES, les **Points Focaux** du programme ont été formés sur les **outils d'analyse de la vulnérabilité**. C'est à cet effet qu'ils ont été chargés de conduire l'Analyse de la Vulnérabilité du Ferlo validée en juin 2014.

En conclusion et au regard des difficultés auxquelles le programme a été confronté beaucoup de réalisations ont été obtenues, mais malheureusement sur le tard. Ce qui n'a pas permis à l'équipe du programme de vérifier l'état ou le fonctionnement correct de beaucoup de réalisations.

On relèvera par ailleurs que la majeure partie des réalisations sont à inscrire au bénéfice de la région de Fatick. Cet état de fait pourrait s'expliquer par divers facteurs tels :

- la disparité en matière de financements entre le Ferlo qui a reçu moins de 200 000 000 de FCFA (exactement 196 787 100 FCFA) pour 5 régions, et Fatick qui, seul, a reçu 523 650 473 FCFA, compte non tenu des contributions du PNUD et de l'Etat du Sénégal.
- les problèmes institutionnels (différends entre autorités en matière de préséance pour présider les COMRECC, question du recrutement des points focaux etc.) ;
- l'expérience du conseil régional de Fatick en matière de projets sur les changements climatiques.

En tout état de cause, ces différences en matière de réalisations co-financées pourraient poser des problèmes de perception, notamment dans la perspective d'une seconde phase. Pour y faire face, il va falloir renforcer les réalisations dans le Ferlo pour atténuer le déséquilibre.

Deuxième produit attendu de l'objectif 3 : Des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques sont partagées

En termes d'échanges et de partage, sur les expériences réussies, notamment par rapport aux bonnes pratiques, entreprises sur les territoires, le programme a eu à appuyer l'organisation du colloque international sur « **les baies face au défi du changement climatique : quelles stratégies d'adaptation des acteurs locaux** » tenu à Fatick, du 23 au 26 Mai 2011.

Les résultats de ce colloque qui a été une opportunité pour les acteurs nationaux et internationaux de partager différentes expériences en matière de lutte contre les effets des changements climatiques, ont été capitalisés dans un document intitulé les « actes du Colloque ». Ce document a été édité en 1000 exemplaires par le Programme TACC.

4.1.4. Objectif 4 : Assurer la gestion réussie du programme

Le premier produit de l'objectif 4 : Un mécanisme fonctionnel de coordination est mis en place.

Pour mettre en œuvre ce produit, un mécanisme de coordination est mis en place, constitué par le CNP et l'UGP appuyée par la CAP. En ce qui concerne le travail du CNP, la mission a constaté des insuffisances notoires dans son fonctionnement qui ont porté préjudice à la bonne exécution du projet : retards dans la tenue des réunions cruciales, non tenue de visites de terrain pour s'enquérir de la situation des réalisations du programme, absence d'initiatives concrètes pour régler les situations difficiles rencontrées par le projet etc.

Pour sa part, l'UGP a essayé d'améliorer la coordination du programme, notamment à travers les réunions hebdomadaires qu'elle a instituées et le suivi des activités des points focaux.

De son côté la CAP a contribué à l'amélioration du fonctionnement de l'UGP, en faisant bénéficier celle-ci de formations sur les procédures de passation des marchés publics et sur la gestion axée sur les résultats, mais aussi à travers des visites de proximité et de terrain et la participation à l'atelier synergie et convergence, organisé par la CAP.

Deuxième produit attendu de l'objectif 4 : La transparence dans la gestion est assurée.

La réussite du programme repose également sur la transparence dans la gestion. Dans ce cadre, un manuel de procédures administratives, comptables et financières a été élaboré et des rapports financiers trimestriels et annuels produits aux dates indiquées, comme constaté par la mission. Le suivi des apports financiers et des dépenses opérées sur les contributions des différents partenaires financiers est effectué tous les mois (tableaux d'exécution financière et budgétaire attachés aux rapports d'activités). Mais les dépenses concernant les objectifs ne figurent pas dans les rapports financiers fournis.

Un audit comptable et financier est effectué annuellement. Pour sa part, la mission a eu accès à l'audit de l'année 2014 (Auditeur : Moore Stephens LLP, en avril 2015). Les conclusions de cet audit font état d'une **gestion correcte des ressources allouées au programme** (dépenses, actifs et matériels, trésorerie, recrutements et acquisitions de biens et services etc., conformes aux procédures du PNUD).

Troisième produit attendu de l'objectif 4 : Un plan de communication est exécuté.

La communication du programme repose sur plusieurs supports médiatiques qui ont été tous utilisés : publiereportages, célébration de la journée mondiale de l'Environnement, dépliants, prospectus, brochures et tee-shirts. Un film documentaire montrant les activités du projet a été également réalisé et diffusé dans les réseaux sociaux. Par ailleurs, des émissions radios et des conférences ont été animées au niveau local par les points focaux afin de partager les résultats et de sensibiliser les acteurs sur les questions de changement climatique.

Quatrième produit attendu de l'objectif 4 : Un dispositif de suivi et de contrôle est mis en place.

Le suivi du programme est effectué à plusieurs niveaux, même si des ressources propres n'ont pas été prévues à cet effet. En premier lieu à travers les réunions de coordination hebdomadaires tenues par l'UGP, ensuite à travers le suivi des activités des points focaux tenus d'envoyer tous les mois des rapports d'activité mensuels pour partager avec l'UGP l'essentiel des activités exécutées et suivies au niveau de leurs zones.

A ce dispositif, il convient d'ajouter les rapports trimestriels et les bilans annuels présentés régulièrement par l'UGP, les visites de terrain organisées avec les partenaires techniques et financiers (partenaires extérieurs, agents de la CAP) afin d'évaluer les réalisations du programme au niveau de sa zone d'intervention. Les conseils régionaux étaient également associés au suivi, en tant que maîtres d'œuvre des projets co-financés, mais la mission d'évaluation a constaté des insuffisances dans leur travail, et leur disparition a aggravé la situation.

Toujours dans le cadre du suivi et de l'évaluation, une mission d'évaluation à mi-parcours était prévue par le DAP, mais celle-ci n'a pas eu lieu pour des raisons non expliquées. Elle aurait permis d'apprécier notamment l'état effectif de plusieurs réalisations sur le terrain et de proposer des recommandations concrètes pour apporter des correctifs.

4.2. EFFICACITE ET EFFICIENCE DES REALISATIONSErreur ! Signet non défini.

4.2.1. Efficacité

Lorsqu'on passe en revue les différentes réalisations du programme, on est porté à croire que celui-ci a atteint globalement ses objectifs. En effet, le programme TACC a certes connu de grosses difficultés au cours des trois premières années d'exécution, mais après cette période, la situation s'est améliorée, grâce notamment à l'intervention du PNUD acceptée par le CNP, et le bilan final donne un taux relativement élevé de réussite (probablement autour de 95 %). Et cela est d'autant plus intéressant que l'essentiel des activités a été mené en 2 ans (2013 et 2014). Il ya eu donc efficacité par rapport aux résultats quantitatifs visés, compte non tenu cependant de la question de l'état ou du caractère fonctionnel des réalisations qui n'ont guère fait l'objet de suivi après exécution. Toutefois, on pourrait remettre en cause la réalité de l'efficacité, si l'on considère tout le temps perdu et le fait que l'on ait été obligé de proroger la durée du programme d'une année entière pour lui permettre d'atteindre l'ensemble de ses objectifs.

En outre, la mission a constaté le dysfonctionnement de quelques projets co-financés et qui, selon les dires des bénéficiaires, n'ont fonctionné que durant un temps très court : cas par exemple de l'électrification solaire du village de Mboul et d'une unité de bio-digesteur, dans la région de Kaffrine, de l'unité de production d'inserts céramiques à Diourou et de deux

électropompes à la ferme agro-écologique de Ndiob, dans la région de Fatick. Dans ces cas, peut-on parler d'efficacité pour des réalisations qui ont probablement connu des défauts de mise en œuvre ou des erreurs de fabrication dès le début ?

Le **tableau ci-dessous** rappelle l'état des réalisations, au regard des produits attendus par objectif. A l'analyse, pratiquement **tous les produits attendus ont été obtenus**.

Tableau 3 : Niveau d'efficacité suivant les réalisations

Objectifs	Produits	Réalisations et niveau d'efficacité
<i>Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision</i>	<u>Premier produit attendu de l'objectif 1</u> : Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Sensibilisation des acteurs ; Mise en place des COMRECC dans chaque région et renforcement des capacités des points focaux (S)
	<u>Deuxième produit attendu de l'objectif 1</u> : Les textes de lois et le dispositif réglementaire relatifs à la gestion de l'environnement sont revus	Existence d'une étude sur la prise en charge des CC dans les textes sur l'environnement ; Intégration de la dimension changement climatique dans les plans de développement (PRDI) de Fatick et de Kaffrine (MS)
<i>Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires.</i>	Premier produit attendu de l'objectif 2 : Le PCTI est élaboré pour chaque territoire	2 PCTI élaborés, avec tous les documents préalables (profils environnement, cartographie de la vulnérabilité, Bilan carbone, etc.) (TS) Formation des comités techniques pour intégration des CC dans les outils de planification (TS)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 2 : L'exécution d'un portefeuille de projets éligibles au financement est appuyé.	08 catégories de projets ont été co-financées en coopération avec les conseils régionaux de Fatick et du Ferlo, allant du reboisement à la ferme agro-écologique en passant par l'électrification solaire et le bio-gaz (S)
<i>Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques</i>	Premier produit attendu de l'objectif 3 : Un plan de formation et de sensibilisation des acteurs est exécuté	Sessions de formation pour les membres des COMRECC ; les pépiniéristes, les techniciens photovoltaïques et les agro écologistes ; les nouveaux élus locaux ; les Points Focaux du programme (S)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 3 : Des expériences réussies dans le cadre des changements	Appui au colloque international sur « les baies face au défi du changement climatique (S)

	climatiques sont partagées	
<i>Objectif 4 : Assurer la gestion réussie du programme</i>	Premier produit attendu de l'objectif 4 : Un mécanisme fonctionnel de coordination est mis en place.	CNP et UGP mis en place ; Appui de la CAP (MS)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 4 : La transparence dans la gestion est assurée.	un manuel de procédures administratives, comptables et financières a été élaboré ; des rapports financiers élaborés et un audit comptable et financier est effectué annuellement (S)
	Troisième produit attendu de l'objectif 4 : Un plan de communication est exécuté.	Diverses actions de communication ont été menées : réalisation de publipostages, prospectus, brochures et de tee-shirts., film documentaire, émissions radios et des conférences par les points focaux (S)
	Quatrième produit attendu de l'objectif 4 : Un dispositif de suivi et de contrôle est mis en place.	réunions de coordination hebdomadaires, suivi des activités des points focaux avec leurs rapports d'activité mensuels, rapports trimestriels, bilans annuels et visites de terrain organisées avec les partenaires techniques et financiers (MS)
<i>Etat d'exécution budgétaire et financière</i>		94,62 %.(TS)

Grille de notation : Très satisfaisant **(TS)** satisfaisant **(S)**, marginalement satisfaisant **(MS)**, marginalement insatisfaisant **(MI)**, insatisfaisant **(I)** et très insatisfaisant **(TI)**.

En terme financier, avec une réalisation de 1 389 316 246 FCFA (dépenses)) sur un montant total de 1 393 768 661 FCFA reçu, on évalue le taux d'absorption global à 94,62 % par rapport au DAP qui prévoyait une enveloppe totale de 1 568 260 163 FCFA.

4.2.2. Efficience du programme

En s'appuyant sur le déroulement du programme, on est porté à croire que le projet TACC est globalement inefficace. En effet, comme évoqué plus haut, le programme a été confronté à beaucoup de difficultés qui ont ralenti les activités au cours des deux, voire des trois premières années. Mais, durant cette période, les dépenses n'ont pas été suspendues, elles ont continué pour une grande part (c'est à dire les charges salariales, certaines dépenses de fonctionnement qu'il n'était pas possible de reporter, etc.). Face à cette situation et les faibles résultats, le programme a sollicité une assistance financière auprès du PNUD qui a accordé des ressources additionnelles et un délai supplémentaire pour finir les mêmes activités prévues. Dès lors, on ne peut parler d'efficience satisfaisante, même si tel qu'évoqué plus haut, les responsabilités sont clairement situées. Toutefois, à notre avis,

dans la conduite des activités, des gains substantiels ont dû être enregistrés pour plusieurs produits attendus.

Ainsi, concernant la mise en place des COMRECC (objectif 1), la région de Fatick a pu trouver dès 2011 une solution satisfaisante qui a impacté sur le lancement et le déroulement des activités. Au même moment, on assistait à un blocage qui a pris beaucoup de temps dans le Ferlo, impactant négativement sur le temps restant pour les travaux. Il a fallu, entre 2011 et 2012, se rendre plusieurs fois sur le terrain, au Ferlo, organiser des réunions de conciliation notamment entre autorités administratives et élus locaux, discuter des conditions d'accueil des points focaux etc. Les 161 775 239 FCFA dépensés pour le produit « Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place » auraient pu, à notre avis, ne pas atteindre ce montant. Mais cela ne dépendait pas de l'UGP. Pour le second produit, notamment la révision des textes de lois et du dispositif réglementaire sur la gestion de l'environnement, les dépenses (1 991 000 F) auraient pu être plus élevées, si le programme voulait mener l'opération à terme, mais fort heureusement l'on a compris que la dernière phase relève de la mission du parlement (discussions, propositions éventuelles et vote).

Pour le second objectif, deux produits étaient attendus :

- Elaboration des PCTI,
- Réalisation des projets pilotes en cofinancement.

Pour le premier cas, à notre connaissance, même si quelques consultants ont été recrutés, le projet a travaillé surtout avec les structures locales qui ont participé pleinement et fourni des données, sans rémunération de la part du programme. Les 276 239 579 F dépensés sont donc inférieurs au coût réel.

Pour le second cas, le programme a poursuivi des projets engagés par les conseils régionaux et n'a donc pas tout financé, même s'il en porte le bénéfice de la paternité, dans beaucoup de cas. Les 393 588 837 F dépensés ne traduisent pas les apports des conseils régionaux, ni ceux des populations en investissement humain et financier. Par exemple, pour les bio-digesteurs, chaque bénéficiaire devait dépenser environ 80 000 F pour le local devant servir de cuisine, sans compter la main d'œuvre pour creuser la fosse.

Pour l'objectif 3, le premier produit nous paraît raisonnable voire sous évalué (25 125 485 F) au regard du nombre des sessions de formation organisées, du nombre et de la qualité des formateurs et des participants, des frais de transports remboursés, des couts d'hébergement et de restauration, etc. Pour le second produit (5 775 000 F), il s'agit d'une contribution au colloque sur les baies que la région devait apporter. Il est donc difficile de discuter d'efficience, à ce sujet, l'intérêt de la rencontre justifiant les ressources décaissées.

Pour l'objectif 4, c'est le premier produit (Un mécanisme fonctionnel de coordination est mis en place) qui absorbe, et de loin, la majeure partie des dépenses (492 822 989 F). Comme, il s'agit surtout de charges salariales, au regard problèmes évoqués plus haut, il est difficile de parler d'efficience.

Par contre, pour le produit 3 (plan de communication), les dépenses nous paraissent sous évaluées ou subventionnées (9 874 547 F) par rapport aux coûts réels des prestations (exemple : film documentaire, émissions radio, publireportage, dépliants, etc.). Pour le reste (le dispositif de suivi), il est difficile d'apprécier l'efficience, les coûts étant attachés au temps qui a été allongé avec les difficultés sus -évoquées (retards).

Tableau 4 : Dépenses par Produit et niveau d'efficience.

PRODUITS	Dépenses 2010-2015	Niveau d'efficience
1.1 Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place.	161 775 239	MS
1.2 Les textes de lois et le dispositif règlementaire relatifs à la gestion de l'environnement sont revus	1 991 000	S
Total OS 1	163 766 239	
2.1 Un plan climat intégré (PCTI) est réalisé pour chaque territoire	276 239 579	TS
2.2 L'exécution d'un portefeuille de projets éligibles aux financements est appuyée	393 588 837	S
Total OS 2	669 828 416	
3.1 Un plan de formation et de sensibilisation des acteurs est exécuté	25 125 485	TS
3.2 Des expériences réussies dans le cadre des CC sont partagées	5 775 000	S
Total OS 3	30 900 485	
4.1 Un mécanisme fonctionnel de coordination est mis en place	492 822 989	MI
4.2 La transparence dans la gestion est assurée	8 545 600	S
4.3 Un plan de communication est élaboré	9 874 547	S
4.4 Un dispositif de suivi évaluation et de contrôle est mis en place	13 577 970	MS
Total OS 4	524 821 106	
TOTAL GENERAL	1 389 316 246	S

(Source : Programme TACC 2015)

Grille de notation : Très satisfaisant (**TS**) satisfaisant (**S**), marginalement satisfaisant(**MS**) marginalement insatisfaisant (**MI**), insatisfaisant (**I**) et très insatisfaisant (**TI**).

5. DURABILITE

La durabilité des réalisations sera appréciée suivant **les produits des 3 objectifs** du programme, le quatrième objectif, portant sur la gestion du projet, étant actuellement arrêté. La durabilité sera abordée aussi selon la nature des réalisations, sous 04 dimensions : i) financière, ii) sociopolitique, iii) institutionnelle et de gouvernance, et iv) environnementale. Ces dimensions associées aux risques seront évaluées selon le barème suivant: probable

(P), modérément probable (MP), modérément improbable (MI), et improbable (I). En d'autres termes, la note probable(P) correspond à une menace sérieuse sur la durabilité, alors que l'improbable (I) correspond à une durabilité quasiment assurée.

Voici donc sur ces bases les résultats de l'analyse sur la durabilité.

5.1. LE PREMIER PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 1 : UN CADRE FONCTIONNEL DE CONCERTATION EST MIS EN PLACE.

Ici le problème de la durabilité intéresse essentiellement les COMRECC dont le futur est en cause depuis l'avènement de l'Acte III de la Décentralisation et la fin du Programme TACC. En fait, même si le COMNACC a été mis en place depuis 2003, par arrêté du ministre chargé de l'Environnement, en 2011 le Décret n° 2011-1689 lui donne une assise beaucoup plus importante et annonce du même coup la création des COMRECC pour chaque région du pays. Mais c'est le programme TACC qui fera vivre techniquement et financièrement les premiers COMRECC, ceux de la zone du programme, le décret ne prévoyant pas de ressources budgétaires propres pour les COMRECC. Le TACC étant arrêté et les régions disparues comme collectivités locales, il sera difficile aux COMRECC de survivre. D'ailleurs, depuis la fin du projet, ces structures ne mènent pratiquement plus d'activités. Dans le reste du pays, les COMRECC mis en place n'ont jamais fonctionné ou l'ont été de façon très éphémère.

En outre, du côté des Conseils départementaux ou des communes, aucune initiative n'a été prise officiellement pour pérenniser ces structures jugées pourtant très importantes. Les seuls acteurs à prendre des initiatives sont les services techniques qui ont joué un rôle clé dans le fonctionnement des COMRECC. Sans le retour du programme TACC ou l'avènement d'un nouveau projet bâti sur la même base, ou une initiative de l'Etat en terme de ressources budgétaires, il est à craindre que les COMRECC disparaissent, pour longtemps.

5.2. PREMIER PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 2 : LE PCTI EST ELABORE POUR CHAQUE TERRITOIRE

Les deux (02) PCTI ont nécessité un travail considérable qui a permis d'arriver à un résultat important qui servira de référence non seulement pour les collectivités locales comme les départements ou les communes, mais aussi pour l'Etat et la plupart des acteurs appelés à intervenir dans le Ferlo et la région de Fatik. Leur actualité s'étendra sur le long terme car les problématiques qu'ils abordent ne sont pas près de disparaître.

5.3. DEUXIEME PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 2 : L'EXECUTION D'UN PORTEFEUILLE DE PROJETS ELIGIBLES AU FINANCEMENT EST APPUYE.

La durabilité de ces projets ou de leurs impacts dépend de la nature de ces projets et des situations particulières que nous avons essayé d'analyser.

Ainsi, pour **les aménagements de forêts**, les plans élaborés dans le cadre du programme pourront trouver à moyen terme des financements pour leur mise en œuvre. Dès lors, on peut les considérer comme des outils de gestion durable de ces forêts dont les bénéfices écologiques et économiques s'inscrivent dans le moyen et le long terme.

Pour le reboisement des terres salées, les arbres seront bientôt à maturité. Les bénéfices attendus le sont pour le moyen et le long terme et seraient d'ordre économique (vente des

perches, fourniture de fourrages pour le cheptel) et écologique (frein à l'avancée de la salinité des terres et retour de la faune sauvage, création d'un microclimat plus agréable etc.).

En ce qui concerne les **foyers améliorés**, leur importance est bien comprise par les bénéficiaires qui y trouvent un intérêt économique et social avéré et un moyen de préserver les ressources forestières devenues plus rares. De plus, la technologie est à la portée des populations, l'entretien facile et demande peu de moyens. La durabilité de ces foyers est donc assurée pour le moyen et le long terme, sauf s'il y a menace sur la production comme à Diouroup, région de Fatick.

Concernant les **bio-digesteurs** qui contribuent à la lutte contre le déboisement, la mission a constaté que l'installation de ces unités n'a pas été suivie de service après vente ou de formation de techniciens dans le voisinage, notamment pour l'entretien et la réparation de pannes. Aujourd'hui, certaines unités ont même cessé de fonctionner ou portent des déficiences qui en réduisent significativement les performances. Avec toutes ces difficultés et le manque de suivi des autorités locales et du programme, la durée de vie des bio-digesteurs implantés par le programme risque d'être courte, pouvant s'arrêter dans les mois ou les années à venir.

Pour les **villages électrifiés**, l'intérêt est bien perçu des populations qui en connaissent très bien les bienfaits. Des comités de gestion ont même été mis en place par le programme et les habitants, après formation des membres pour la maintenance. Se pose cependant le problème de la réparation des pannes sérieuses qui n'est pas encore réglé durablement. Ce qui a terme peut remettre en cause la durée de vie de ces projets.

Pour les **Ecoles Vertes**, il s'agit d'un investissement pour le long terme, car préparant les citoyens de demain à la préservation de l'environnement. A signaler toutefois que la durée de vie du programme TACC ne permet pas de mobiliser et de former massivement et durablement les enfants. Dès lors, l'une des solutions en vue serait de se rapprocher des autorités éducatives régionales pour profiter éventuellement des opportunités offertes par l'Etat et ses partenaires, dans le cadre de programmes associant l'éducation et l'environnement comme PAQEB (programme d'amélioration de l'Education de base) en cours d'exécution dans plusieurs régions du pays.

S'agissant de la **ferme agro-écologique**, pour être durable et faire tâche d'huile, celle-ci doit bénéficier d'un appui en formation, pour la maintenance et la réparation des panneaux solaires et des électropompes. En outre, des sessions de formation à la production d'engrais vert devront être organisées pour renforcer les capacités des fermiers dans ce domaine. Ces formations sont à notre avis un des gages essentiels de durabilité pour ce projet. Autrement, tout l'effort déployé pour en faire une ferme agro-écologique durable serait vain.

Pour les **parcs à vaccination**, leur durabilité ne semble pas poser problème. Toutefois, pour accroître leur attractivité et leur efficacité, comme déjà dit, les éleveurs sollicitent la construction d'un abreuvoir ou d'un point d'eau dans le voisinage et dont la gestion serait discutée avec les populations concernées (éleveurs et agriculteurs).

5.4. PREMIER PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 3 : UN PLAN DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS EST EXECUTE

Les formations reçues permettront aux différents bénéficiaires d'intervenir plus efficacement et plus durablement dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, les formations en matière de changement climatique, notamment celles qui concernent les outils de diagnostic et de planification, permettront aux membres (notamment les experts des services techniques et des collectivités locales) de poursuivre le travail pour la zone du projet ou pour d'autres parties du pays. D'ailleurs à ce propos on pourrait rappeler les formations données par des expatriés sur le bilan carbone et sur la vulnérabilité au profit des experts du programme et des membres des COMRECC, qui leur ont permis de participer activement au travail à Fatick et de conduire les opérations pour le Ferlo.

Pour les formations concernant les techniciens photovoltaïques, les pépiniéristes et les agrobiologistes, les prestations de ces bénéficiaires sont les seuls gages de durabilité des investissements mis à la disposition des populations.

Pour les élus locaux, les formations reçues leur permettront de mieux comprendre les enjeux associés aux changements climatiques et de les intégrer dans les politiques et outils de planification du développement économique et social.

5.5. DEUXIEME PRODUIT ATTENDU DE L'OBJECTIF 3 : DES EXPERIENCES REUSSIES DANS LE CADRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PARTAGEES

Le colloque international sur « les baies face au défi du changement climatique » a été l'occasion d'exposés et d'échanges sur les changements climatiques, en rapport avec les problématiques qui se posent dans la zone d'intervention du programme : érosion côtière, diminution des ressources halieutiques, dégradation des ressources forestières, baisse des productions agricoles, stratégies d'adaptation etc.

Les leçons tirées de ces échanges contribueront à coup sûr au renforcement des capacités des participants et de ceux qui auront accès aux actes du colloque édités par le programme.

Les tableaux ci-dessous présentent les divers niveaux attachés aux réalisations du programme, suivant les dimensions financière, institutionnelle et de gouvernance, sociopolitique et environnementale de la durabilité.

Tableau 5 : Durabilité financière

objectifs	Produits	Réalisations et niveau de risque
Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision	Premier produit attendu de l'objectif 1 : Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Sensibilisation des acteurs ; Mise en place des COMRECC dans chaque région et renforcement des capacités des points focaux (P)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 1 : Les textes de lois et le dispositif réglementaire relatifs à la gestion de l'environnement sont revus	Existence d'une étude sur la prise en charge des CC dans les textes sur l'environnement ; Intégration de la dimension changement climatique dans les plans de développement (PRDI) de Fatick et de Kaffrine) (I)
Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires.	Premier produit attendu de l'objectif 2 : Le PCTI est élaboré pour chaque territoire	2 PCTI élaborés, avec tous les documents préalables (profils environnement, cartographie de la vulnérabilité, Bilan carbone, etc. Formation des comités techniques pour intégration des CC dans les outils de planification (MI)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 2 : L'exécution d'un portefeuille de projets éligibles au financement est appuyé.	08 catégories de projets ont été co-financées en coopération avec les conseils régionaux de Fatick et du Ferlo, allant du reboisement à la ferme agro-écologique en passant par l'électrification solaire et le bio-gaz (MP)
	Premier produit attendu	Sessions de formation pour les

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques	de l'objectif 3 : Un plan de formation et de sensibilisation des acteurs est exécuté	membres des COMRECC ; les pépiniéristes, les techniciens photovoltaïques et les agro écologistes ; les nouveaux élus locaux ; les Points Focaux du programme (MI)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 3 : Des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques sont partagées	Appui au colloque international sur « les baies face au défi du changement climatique (I)

Barème d'évaluation basé sur les dimensions du risque : probable **(P)**, modérément probable **(MP)**, modérément improbable **(MI)**, improbable **(I)**

Tableau 6 : Durabilité institutionnelle et de gouvernance

Objectifs	Produits	Réalisations et niveau de risque
Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision	Premier produit attendu de l'objectif 1 : Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Sensibilisation des acteurs ; Mise en place des COMRECC dans chaque région et renforcement des capacités des points focaux (P)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 1 : Les textes de lois et le dispositif réglementaire relatifs à la gestion de l'environnement sont revus	Existence d'une étude sur la prise en charge des CC dans les textes sur l'environnement ; Intégration de la dimension changement climatique dans les plans de développement (PRDI) de Fatick et de Kaffrine) (P)
Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires.	Premier produit attendu de l'objectif 2 : Le PCTI est élaboré pour chaque territoire	2 PCTI élaborés, avec tous les documents préalables (profils environnement, cartographie de la vulnérabilité, Bilan carbone, etc. Formation des comités techniques pour intégration des CC dans les outils de planification (MI)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 2 : L'exécution d'un portefeuille de projets éligibles au financement est appuyé.	08 catégories de projets ont été co-financées en coopération avec les conseils régionaux de Fatick et du Ferlo, allant du reboisement à la ferme agro-écologique en passant par l'électrification solaire et le bio-gaz (MP)

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques	Premier produit attendu de l'objectif 3 : Un plan de formation et de sensibilisation des acteurs est exécuté	Sessions de formation pour les membres des COMRECC ; les pépiniéristes, les techniciens photovoltaïques et les agro écologistes ; les nouveaux élus locaux ; les Points Focaux du programme (I)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 3 : Des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques sont partagées	Appui au colloque international sur « les baies face au défi du changement climatique (I)

Barème d'évaluation basé sur les dimensions du risque : probable **(P)**, modérément probable **(MP)**, modérément improbable **(MI)**, improbable **(I)**.

Tableau 7 : Durabilité sociopolitique

Objectifs	Produits	Réalisations et niveau de risque
-----------	----------	----------------------------------

Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision	Premier produit attendu de l'objectif 1 : Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Sensibilisation des acteurs ; Mise en place des COMRECC dans chaque région et renforcement des capacités des points focaux (MI)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 1 : Les textes de lois et le dispositif réglementaire relatifs à la gestion de l'environnement sont revus	Existence d'une étude sur la prise en charge des CC dans les textes sur l'environnement ; Intégration de la dimension changement climatique dans les plans de développement (PRDI) de Fatick et de Kaffrine) (I)
Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires.	Premier produit attendu de l'objectif 2 : Le PCTI est élaboré pour chaque territoire	2 PCTI élaborés, avec tous les documents préalables (profils environnement, cartographie de la vulnérabilité, Bilan carbone, etc. Formation des comités techniques pour intégration des CC dans les outils de planification (MI)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 2 : L'exécution d'un portefeuille de projets éligibles au financement est appuyé.	08 catégories de projets ont été co-financées en coopération avec les conseils régionaux de Fatick et du Ferlo, allant du reboisement à la ferme agro-écologique en passant par l'électrification solaire et le bio-gaz (I)
Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques	Premier produit attendu de l'objectif 3 : Un plan de formation et de sensibilisation des acteurs est exécuté	Sessions de formation pour les membres des COMRECC ; les pépiniéristes, les techniciens photovoltaïques et les agro écologistes ; les nouveaux élus locaux ; les Points Focaux du programme (I)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 3 : Des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques sont partagées	Appui au colloque international sur « les baies face au défi du changement climatique (I)

Barème d'évaluation basé sur les dimensions du risque : probable **(P)**, modérément probable **(MP)**, modérément improbable **(MI)**, improbable **(I)**.

Tableau 8 : durabilité environnementale

Objectifs	Produits	Réalisations et niveau de risque
-----------	----------	----------------------------------

Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision	Premier produit attendu de l'objectif 1 : Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Sensibilisation des acteurs ; Mise en place des COMRECC dans chaque région et renforcement des capacités des points focaux (I)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 1 : Les textes de lois et le dispositif réglementaire relatifs à la gestion de l'environnement sont revus	Existence d'une étude sur la prise en charge des CC dans les textes sur l'environnement ; Intégration de la dimension changement climatique dans les plans de développement (PRDI) de Fatick et de Kaffrine) (I)
Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires.	Premier produit attendu de l'objectif 2 : Le PCTI est élaboré pour chaque territoire	2 PCTI élaborés, avec tous les documents préalables (profils environnement, cartographie de la vulnérabilité, Bilan carbone, etc. Formation des comités techniques pour intégration des CC dans les outils de planification (I)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 2 : L'exécution d'un portefeuille de projets éligibles au financement est appuyé.	08 catégories de projets ont été co-financées en coopération avec les conseils régionaux de Fatick et du Ferlo, allant du reboisement à la ferme agro-écologique en passant par l'électrification solaire et le bio-gaz (MI)
Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques	Premier produit attendu de l'objectif 3 : Un plan de formation et de sensibilisation des acteurs est exécuté	Sessions de formation pour les membres des COMRECC ; les pépiniéristes, les techniciens photovoltaïques et les agro écologistes ; les nouveaux élus locaux ; les Points Focaux du programme (I)
	Deuxième produit attendu de l'objectif 3 : Des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques sont partagées	Appui au colloque international sur « les baies face au défi du changement climatique (I)

Barème d'évaluation basé sur les dimensions du risque : probable **(P)**, modérément probable **(MP)**, modérément improbable **(MI)**, improbable **(I)**.

5.6. CONCLUSION SUR LES TABLEAUX CONCERNANT LA DURABILITE :

- Pour la durabilité financière, les risques pèsent sur les COMRECC et les projets pilotes d'adaptation ou d'atténuation par rapport aux changements climatiques. Pour le COMRECC la raison est connue ; pour ces projets les risques associés à leur prise en charge en sont la cause ;
- Pour la durabilité institutionnelle et de gouvernance, ce sont encore les COMRECC qui sont les plus exposés aux risques, suivis des propositions relatives à la révision des textes pour l'intégration des changements climatiques, enfin les projets pilotes qui souffrent en ce moment d'un manque de suivi qui à terme peut menacer leur durabilité ;
- Pour la durabilité sociopolitique : il n'y a pas de gros risque, les impacts des changements climatiques étant une réalité reconnue par les populations et les initiatives prises pour aider celles-ci à faire face sont toujours socialement acceptées.
- Pour la durabilité environnementale, il n'y pas de risque spécifique, hormis pour certains projets pilotes qui pourraient connaître des difficultés comme la ferme agro-écologique et les projets de bio-digesteurs.

Au total, on **peut dire que les activités développées par le programme TACC sont globalement durables au plan environnemental et social**, les risques se posant surtout en matière financière et institutionnelle ou de gouvernance, du fait de la trop grande dépendance des institutions mises en place vis-à-vis du programme TACC et des nouvelles orientations prises par les pouvoirs publics en matière de décentralisation.

6. EFFETS DU PROGRAMME ET APPRECIATION DES BENEFICIAIRES

D'après les responsables du Programme, la priorité du TACC est d'élaborer des PCTI pour Fatick et le Ferlo, qui serviront d'outils pour la lutte contre les changements climatiques, intégrant l'adaptation et l'atténuation. Les projets pilotes initiés par le programme devraient être perçus comme des projets de démonstration sur la faisabilité des actions proposées dans les PCTI et un moyen efficace de renforcement des capacités des acteurs régionaux pour l'accès aux mécanismes financiers comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds pour l'adaptation, UN REDD, Finances Carbone, la Coopération décentralisée etc.. Ils devaient également aider « à gagner la confiance des acteurs du territoire, lors de la réalisation du PCTI qui s'échelonne sur 18 mois et s'avère donc coûteuse en temps et en investissement humain. Aussi, l'analyse des effets du programme tiendra – t'il compte de cette donne » (DAP).

6.1. EFFETS DU PROGRAMME SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

6.1.1. Contribution du programme à la réduction des gaz à effet de serre (GES)

Elle est évaluée sous forme d'émissions séquestrées ou d'émission évitées à travers la mise en œuvre de certains projets pilotes de démonstration. C'est ainsi que le potentiel de séquestration des trois (3) forêts aménagées a été estimé à 7 115,7 tonnes de carbone et 3 168 tonnes a été évalué pour le reboisement de 450 ha sur 4 ans. Par contre, les émissions évitées par diffusion des foyers améliorés est d'environ 4 559 tonnes de CO₂; pour l'installation des bio-digesteurs elles sont à 540 tonnes et à 14, 77 tonnes pour ce qui concerne l'électrification rurale¹.

6.1.2. Amélioration des écosystèmes

A travers les activités de reboisement et d'aménagement de forêts, le programme a contribué à l'amélioration des écosystèmes de ces forêts, notamment en favorisant l'accroissement des ressources forestières et fourragères ainsi que le retour de la faune et la restauration des sols, en freinant le processus de salinisation des terres, en créant un microclimat propice pour la faune et pour l'homme.

6.2. EFFETS SUR LE MILIEU HUMAIN

Ils touchent essentiellement les cadres politiques et les populations locales

6.2.1. Les cadres politiques

Il s'agit en fait des cadres mis en place durant l'exécution du projet : Entente interrégionale Ferlo, COMRECC, comités techniques etc. L'effet du projet a été notamment :

- **Le développement de la coopération** (en matière d'études, d'échanges d'opinions, de partage d'expériences etc.) entre collectivités locales, entre services techniques, au sein des COMRECC, entre ceux-ci et d'autres acteurs, techniques et scientifiques etc.. Cette coopération, sans doute inédite dans cette région, a favorisé notamment, et cela grâce aux travaux du PCTI, la vision d'un Ferlo unique et global et la nécessité d'une gestion concertée de cet espace ;
- **Le renforcement des capacités** de nombreux acteurs de l'espace du programme, à savoir : décideurs politiques, services techniques, techniciens locaux etc. Aujourd'hui, les deux régions (Fatick et Ferlo) disposent de ressources humaines importantes, en mesure de réaliser de nombreux travaux dans différents domaines des changements climatiques.

6.2.2. Les populations locales

A ce niveau, plusieurs effets sont à considérer suivant les interventions faites par le programme :

¹ Bilan Programme TACC (2010 – 2015)

- **Dans les villages électrifiés** : sécurité plus grande, accouchements mieux contrôlés, amélioration des conditions d'apprentissage pour de nombreux élèves, animation plus forte de la vie villageoise ;
- **Pour les reboisements et les aménagements forestiers** : accroissement des revenus à travers les ventes de bois et de fourrages ou de fruits forestiers ; possibilité plus grande d'avoir du bois de feu à sa disposition et de faire paître le cheptel, etc.
- **Pour les foyers améliorés et les bio-digesteurs** : accroissement des revenus pour les fabricants ou les constructeurs, économie de bois donc d'argent, gain de temps, pour les utilisateurs. Possibilité d'améliorer la fertilité des terres agricoles avec les boues issues des bio-digesteurs.
- **Pour la ferme agrobiologique** : augmentation des revenus, diversification des régimes alimentaires des ménages des exploitants, renforcement des capacités techniques des exploitants en matière d'agriculture bio.
- **Pour les parcs à vaccination** : amélioration de la santé animale et réduction de la vulnérabilité du cheptel face aux effets des changements climatiques
- **Etablissements scolaires associés au projet « Ecole verte »** :
 - **Pour les enseignants** impliqués dans les Cellules environnement scolaire (CES) : renforcement des capacités scientifiques, techniques et pédagogiques orientées vers la thématique «changements climatiques», changement de comportement vis-à-vis de l'environnement en général et de la nature en particulier, se traduisant notamment par des opérations de reboisement et de maraichage à l'école, à la maison ou ailleurs ;
 - **Pour les élèves** : apprentissages facilités, notamment dans les domaines des SVT (sciences de la vie et de la terre) et des mathématiques, intérêt plus grand pour la nature, le maraichage et l'hygiène ; changement de comportement qui se traduit notamment en attitude de «relais » entre l'école et la maison, le quartier ou le village ; prise d'initiatives pour réaliser ou faire réaliser des actions d'amélioration de l'environnement comme la plantation d'arbres ou de plantes ornementales ou le nettoyage quotidien de la maison.

6.3. APPRECIATION DES BENEFICIAIRES

De manière générale, les bénéficiaires ont jugé positives les activités du programme. Mais les raisons changent suivant les catégories d'acteurs. Ainsi pour les représentants des conseils régionaux rencontrés, le programme a été très bénéfique, en ce sens qu'il leur a permis de faire, en cofinancement, des réalisations qu'ils n'auraient jamais pu faire sans le programme. Pour les services techniques, le programme leur a offert une belle opportunité de renforcement des capacités techniques et scientifiques, notamment à travers les activités d'élaboration des PCTI et les formations qui les ont accompagnées. Aujourd'hui, beaucoup de ces techniciens se considèrent comme des experts, prêts à travailler pour leur région ou ailleurs dans le domaine des changements climatiques.

Pour les populations bénéficiaires, la réalisation peut être appréciée positivement, mais le programme n'y apparaît pas toujours comme l'auteur du projet. Selon les cas, l'auteur est assimilé au programme, à l'entrepreneur qui a réalisé ou au représentant du conseil régional qui a servi de relai avec le programme. Il y a là un risque quant au manque de visibilité du programme qui est à relier au défaut de suivi (sur le terrain) qui a affecté une partie des réalisations.

7. LES QUESTIONS LIEES AU GENRE, AUX GROUPES VULNERABLES ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

A travers l'élaboration du PCTI, le programme s'inscrit à terme dans la lutte contre la pauvreté. Mais dans la mise en œuvre du TACC, la question du genre a été posée car ne faisant pas partie des priorités retenues, même si un portefeuille de projets pilotes figuraient dans le dossier. C'est alors, selon les responsables du programme, que l'on s'est décidé à cibler des projets pilotes comme les foyers améliorés et les bio-digesteurs pour les destiner aux femmes. En réalité, ces projets étaient prévus dans le DAP et le programme n'a fait donc qu'orienter leur destination. Quant à leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté, on peut émettre des doutes, car pour les foyers améliorés les femmes ne fabriquent que les inserts céramiques, l'essentiel du corps des foyers étant fabriqué par des artisans hommes. Et en cette matière, ce que nous avons vu à Diouroup montre que le succès n'est pas toujours garanti : matière première pas toujours disponible, formation insuffisante, etc. Les femmes ne gagnent rien, elles ont tout arrêté.

Concernant les activités génératrices de revenus en général, le programme ne disposait pas de moyens financiers substantiels (DAP). Les financements accordés avaient surtout un caractère didactique : montrer qu'on peut mener une action de lutte contre le changement climatique et gagner par la même occasion un revenu ou en faire une activité économique et sociale.

8. ATOUTS ET FAIBLESSES DU PROGRAMME

8.1. LES ATOUTS

Malgré les difficultés évoquées plus haut, on peut dire que le programme disposait de nombreux atouts :

- Existence de cadre de coopération entre les 05 régions (l'Entente Ferlo) et le Sine Saloum qui étaient prêts à travailler ensemble dans le sens de l'« approche territoriale des changements climatiques ».
- Présence de partenaires techniques et financiers (PTF) appartenant à des horizons et à des échelons territoriaux divers (régions, Etat, organisation de coopération technique) et disponibles pour s'engager dans cette voie et accompagner l'Entente Ferlo et le Sine Saloum ou la région de Fatick.

- Engagement de l'Etat du Sénégal qui, après avoir reconnu l'Entente, a mis des ressources (évaluées à 400 000 000 FCFA) à la disposition du programme pour accompagner l'initiative,
- Collaboration dans l'élaboration du document d'appui au projet (DAP) qui a regroupé PTF étrangers et représentants des structures nationales et régionales pour produire un document consensuel,
- Mise en place des COMRECC composés d'acteurs d'échelons territoriaux divers et qui se sont mobilisés fortement autour du programme pour l'aider à atteindre ses objectifs,
- Détermination de l'UGP qui a enduré beaucoup de sacrifices et qui a su conduire jusqu'à terme les différentes opérations du programme,
- L'engagement du PNUD qui a accompagné le processus comme relai entre les acteurs internationaux et nationaux et accordé une rallonge budgétaire pour la finalisation des activités du programme.

8.2. LES FAIBLESSES

- Le fonctionnement problématique du CNP qui a entraîné beaucoup de difficultés au programme,
- Les difficultés financières liées aux retards de versements de la part des partenaires financiers ou aux procédures du PNUD,
- Les modalités d'application de l'Acte III de la Décentralisation qui, avec la disparition des conseils régionaux, ont rendu plus difficile le suivi des activités engagées par le programme (projets pilotes, fonctionnement des COMRECC etc.).
- Le manque de ressources budgétaires propres aux COMRECC qui leur auraient permis de réaliser certaines activités relatives aux changements climatiques ou à l'élaboration ou à la mise en œuvre des PCTI, sans attendre le programme ;
- La faiblesse des ressources financières et logistiques du programme et la dispersion des activités sur l'ensemble de la région d'intervention

9. RECOMMANDATIONS

R1. Renouvellement du programme TACC :

Au regard des résultats engrangés par le TACC et de la disponibilité des membres des COMRECC à appuyer le programme, la mission recommande de lui accorder une seconde phase (phase de consolidation) qui serait axée essentiellement sur la mise en œuvre des PCTI. Dans cette perspective, les PTF accorderaient des ressources au moins égales à celles déjà octroyées et aideraient les régions à accéder à des financements plus importants,

notamment à travers les fonds destinés aux changements climatiques (FEM, UN REDD, Finance Carbone etc.).

R2. Appui aux COMRECC

Reprendre l'appui aux COMRECC de la zone du projet, sur la base des missions qui leur seraient confiées ; et inciter l'Etat à accorder aux COMRECC des ressources budgétaires propres, à l'image de celles octroyées au COMNACC dont ils sont la traduction territoriale,.

Li faudra confier le Secrétariat des COMRECC aux DREEC comme stipulé dans le décret créant le COMNACC et la présidence aux Gouverneurs de région, comme demandé par la plupart des acteurs régionaux rencontrés (membres des conseils départementaux et des COMRECC).

Un **Comité technique** serait à envisager pour coordonner l'action des COMRECC et appuyer le travail du CNP et de l'UGP. Il comprendrait des représentants issus des différents COMRECC.

R3. Points Focaux

Compte tenu du rôle joué par les Points Focaux Climat, en particulier dans les travaux d'élaboration des PCTI, appuyer la mise en place et le fonctionnement de ces acteurs pour la mise en œuvre des PCTI. Ceux-ci seraient proposés et pris en charge **par les ARD** dont ils seraient membres (par exemple expert environnement). En retour, les ARD recevraient une subvention forfaitaire dont le montant serait discuté ultérieurement entre le programme, le PNUD et l'ensemble des ARD, en tenant compte des ressources disponibles. Signalons en passant que le choix des ARD se justifie par leur mission de coopération avec toutes les collectivités locales, et le fait qu'elles soient maintenues, malgré les changements opérés par l'Acte III au sein des structures de mise en œuvre de la décentralisation.

R4. Comité National de pilotage (CNP)

Pour remédier aux dysfonctionnements graves constatés dans le fonctionnement du CNP, la mission recommande un changement à la tête du CNP, en en confiant la présidence à une structure plus disponible et juridiquement compétente pour le diriger (si possible un élu), au lieu du Ministre chargé de la Gouvernance Locale. Ce changement faciliterait la tenue de réunions régulières et la prise de décisions en temps opportun. Dans les missions du CNP, prévoir une visite annuelle sur le terrain pour s'enquérir de l'état des réalisations du programme et proposer, le cas échéant, des mesures correctives.

R5. Retards de financements

Face aux risques financiers qui ont causé de sérieux préjudices au programme et qui pourraient se produire durant la seconde phase, mettre en place des accords ou des mécanismes entre les PTF et le PNUD pour permettre à ce dernier de pallier aux ressources manquantes tout au long du programme en attendant les envois des PTF pour les compensations.

R6. Mission d'évaluation des projets pilotes

Dans la perspective de la reprise du programme TACC, organiser une mission de suivi et d'évaluation pour l'ensemble des réalisations pilotes opérées par le programme, dans le but de s'enquérir de la situation de ces projets et pour trouver des solutions aux éventuels problèmes identifiés. Prévoir des ressources financières pour faire face à ces problèmes.

Associer des membres des conseils départementaux à la préparation et à la mise en œuvre de ces missions pour les emmener à s'imprégner du programme et à s'en approprier.

R7. Intégration des PCTI dans les outils de planification économique et sociale

Pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des PCTI, aider les collectivités locales (Conseils départementaux et communes) à intégrer les projets changements climatiques qu'ils contiennent dans les instruments de planification économique et sociale que sont les plans départementaux de développement (PDD) et les Plans d'investissement communaux (PIC). Un premier travail a été fait déjà dans ce sens pour les régions de Fatick et de Kaffrine. La mission encourage la poursuite de ce travail, notamment avec l'appui des PTF.

R8. Appui de l'Etat à l'Entente et à la région du Sine Saloum

Au regard du processus mis en place, la mission encourage la poursuite de la dynamique, notamment avec l'aide de l'Etat qui assurerait surtout une mission d'impulsion, d'appui aux cadres de concertation mis en place (les ententes), de respect des principes de la décentralisation et d'octroi de ressources budgétaires pour sa participation au fonctionnement et aux réalisations. Par la même occasion, l'Etat accorderait à ces ententes un cadre juridique adéquat. Par exemple, il pourrait ériger chacune de ces deux ententes en « **Pôle territoire** » pour le développement régional.

R9. Equilibre entre les régions territoires

Au regard des disparités relevées entre Fatick et Ferlo, la mission invite le futur programme à mettre en place des mécanismes appropriés pour rééquilibrer la répartition des investissements ultérieurs entre ces deux régions, par exemple en accordant la priorité à l'Entente. Les partenaires techniques et financiers seraient sensibilisés à intervenir dans ce sens.

10. BIBLIOGRAPHIE

1. Programme TACC : Plan de travail annuel (PTA) 2010
2. Programme TACC : Plan de travail annuel (PTA) 2011
3. Programme TACC : Plan de travail annuel (PTA) 2012
4. Programme TACC : Plan de travail annuel (PTA) 2013
5. Programme TACC : Plan de travail annuel (PTA) 2014
6. Programme TACC : Plan de travail annuel (PTA) 2015
7. Programme TACC : Rapport trimestriel 4^{ème} trimestre 2010
8. Programme TACC : Rapports trimestriels : du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2011
9. Programme TACC : Rapports trimestriels : du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2012
10. Programme TACC : Rapports trimestriels : du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2013
11. Programme TACC : Rapports trimestriels : du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2014
12. Programme TACC : Rapport trimestriel : du 1^{er} trimestre 2015
13. Programme TACC : Bilans : de 2010 à 2015
14. République du Sénégal et PNUD : Projet « Vers un Développement Local Moins Emetteur de Gaz à Effet de Serre et Plus Résistant aux Changements Climatiques » (TACC Sénégal). Document d'appui au projet (DAP) ; mai 2010
15. République du Sénégal, PNUD et Programme TACC : Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) Région de Fatick, Décembre 2014,
16. République du Sénégal, PNUD et Programme TACC : Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) Zone Ferlo, Novembre 2014
17. République du Sénégal, PNUD et Programme TACC : Résultats du Programme TACC , 2010 – 2014
18. PNUD: Termes de référence de la mission d'évaluation finale du programme « Approche territoriale du changement climatique » TACC-Sénégal ;
19. République du Sénégal : DECRET n° 2011-1689 du 3 octobre 2011 portant création du Comité national sur les Changements climatiques (COMNACC)
20. République du Sénégal : décret n° 2009-1268 portant approbation de l'Entente entre les régions de Kaffrine, Louga, Matam, Saint-Louis et Tambacounda.
21. PNUD et Moore Stephens LLP : Rapport d'audit du programme TACC pour la gestion de janvier à décembre 2014. Avril 2015

ANNEXES

ANNEXE 1 : Termes de référence de la mission d'évaluation finale du TACC

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D'EVALUATION FINALE DU PROGRAMME « APPROCHE TERRITORIALE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » TACC-SENEGAL

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

II. PRESENTATION DU PROJET TACC

III. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

V. MANDAT DU CONSULTANT

VI. PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES

VII. ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION

VIII. DUREE DE LA MISSION

IX. PROFIL DU CONSULTANT

X. SELECTION DU CONSULTANT

XI. FINANCEMENT DE LA MISSION

XII. PROPRIETE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

Page 1

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDSMT : Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme

CNP : Comité National de Pilotage

CST : Comité Scientifique et Technique

CV : Curriculum Vitae

DAP : Document d'Appui au Projet

DCEF : Direction de la Coopération Economique et Financière

DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés

DEFCCS : Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols

DGF : Direction Générale des Finances

DI : Direction de l'Investissement

SNDES : Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale

DP : Direction de la Planification

HT : Hors Taxes

JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale

LPSE : Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles

LPS : Lettre de Politique Sectorielle

MEFP : Ministère de l'Economie, des finances et du Plan

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MGLDAT : Ministère de la Gouvernance Locale, du développement et de l'Aménagement du Territoire

NEX : Exécution Nationale

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

PAA : Programme d'Adaptation en Afrique

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PTA : Plan de Travail Annuel

PTT : Plan de Travail Trimestriel

TACC : Territorial Approach to Climate Change ou Programme « Vers des Territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques

TDR : Termes de Référence

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les changements climatiques constituent un défi majeur de notre temps et la lutte contre leurs effets négatifs est devenue un enjeu planétaire avec comme impératif une solidarité humaine conditionnée par un renforcement de capacités notamment dans les pays en développement. C'est ainsi qu'il a été décidé, sur la base de « la stratégie climat du PNUD 2008-2011 », de s'engager à renforcer les capacités des autorités infra-étatiques à intégrer de façon transversale les contraintes et opportunités liées aux changements climatiques dans leur processus de planification. Cette stratégie avait reconnu l'importance d'une action renforcée à chaque échelon de décision qui est seule à même d'assurer un véritable effet de levier selon le principe de subsidiarité.

Afin de répondre à ces enjeux, le PNUD, en partenariat avec le PNUE et huit associations de Régions, a lancé lors du premier Sommet Mondial des Régions sur le changement climatique (Saint Malo, France-Octobre 2008), un partenariat conjoint visant la promotion d'une approche territoriale dans ce domaine en mettant en place le programme global : « Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques » ou TACC.

L'enjeu consiste à abandonner l'approche favorisant l'essor de petits programmes dispersés et fragmentés au profit d'une logique de programmation stratégique infra-étatique, intitulée approche territoriale des changements climatiques qui s'articule essentiellement autour de trois (3) composantes :

- **Gouvernance et partenariat** traduite par la mise en place de structures de gouvernance assurant une articulation entre politiques locale et nationale. Elle sous-tend également une participation effective des acteurs locaux et une coordination des partenaires soucieux et engagés dans la lutte contre les changements climatiques ;
- **Politique climat** promue par une planification en matière d'atténuation et d'adaptation basée sur une intégration des plans climat territoriaux intégrés (PCTI) dans les projets et politiques des collectivités territoriales ;
- **Politique financière** favorisée par l'identification des modes de financement pour la mise en oeuvre des PCTI.

En effet, la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994 et du protocole de Kyoto en juillet 2001, montre l'engagement du Sénégal dans la lutte contre les changements climatiques. Cette ratification a été formalisée sur le plan institutionnel par la création d'un Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) décliné au niveau local par des Comités régionaux sur les Changements climatiques (COMRECC) en vue d'assurer la cohérence territoriale. Ce cadre original mis en place, à bien des égards, est l'un des points forts du Sénégal dans la lutte contre les changements climatiques. A cela s'ajoute la mise en place d'une politique climat établie sur la base de politiques sectorielles, que le Sénégal cherche aujourd'hui à traduire à l'échelle territoriale.

C'est ainsi que les acquis enregistrés dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques dans la région de Fatick, ajoutés à l'initiative novatrice et ambitieuse de développement et de gestion intégrée des ressources naturelles de l'Entente Ferlo ont favorisé le choix du Sénégal pour lancer le programme pilote « TACC- Sénégal », lors du sommet susmentionné. Cette Entente interrégionale du Ferlo regroupe les cinq régions de Saint Louis, Matam, Tambacounda, Louga et Kaffrine. C'est dans ce contexte que le Programme « TACC-Sénégal » a démarré en octobre 2010, pour une période de quatre (4) ans avec comme ambition d'atteindre l'objectif général de **contribuer au développement local durable tenant compte de la dimension « changement climatique »**.

Pour atteindre cet objectif global, le Programme TACC s'est tout d'abord accentué sur la mise en place de cadre de gouvernance des changements climatiques au niveau territorial. Ensuite, il a été mis l'accent sur le renforcement de capacités des acteurs. Enfin, il a été exécuté des projets pilotes et procédé à l'élaboration des Plans Climat Territoriaux Intégrés de Fatick et du Ferlo.

Ainsi, après quatre (04) ans d'exécution du Programme TACC, le temps est venu, conformément au DAP, de procéder à son évaluation finale indépendante, pour apprécier les efforts fournis mais aussi et surtout tirer les enseignements nécessaires à une meilleure orientation des actions futures.

Cette évaluation permettra entre autres de déterminer l'efficacité, la rationalité, la viabilité et la pertinence du Programme TACC dans le Développement Durable au Sénégal, mesurées à l'aune des objectifs, des produits, des cibles et la contribution de facteurs et d'acteurs externes au groupe de projets.

II. PRESENTATION DU PROJET

Le Programme TACC (Territorial Approach to Climate Change), intitulé « Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques » est mis en place, depuis la signature d'une convention, le 06 Mai 2010, entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Etat du Sénégal.

Pour mettre en oeuvre ledit Programme, l'Etat du Sénégal a bénéficié du concours des régions ou structures européennes de France (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Agence de Développement environnemental et de la Maîtrise de l'Energie ADEME), de Belgique (Wallonie) et d'Espagne (la Catalogne) qui, à travers le PNUD, ont appuyé la région de Fatick et celles de l'Entente Ferlo (Saint-Louis, Louga, Matam, Tambacounda et Kaffrine), à faire face au défi que constituent les changements climatiques.

L'objectif Général à long terme est de « **Contribuer à un développement local durable tenant compte de la dimension « changements climatiques** ». Pour atteindre cet objectif, il faut passer par les objectifs spécifiques suivants :

Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision

Produits attendus de l'objectif 1 : Assurer le caractère participatif, transversal, cohérent et coordonné de la programmation régionale en matière de changements climatiques et ce, entre les différents échelons de décision, à travers une série de rencontres et la revue des textes législatifs et réglementaires sur la gestion de l'Environnement.

Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires

Produits attendus de l'objectif 2 : Appuyer la Région dans l'élaboration d'une stratégie basée sur une vision prospective à long terme intégrant les enjeux liés aux variations climatiques et à établir un plan d'actions intégrant l'élaboration des PCTI et l'exécution d'un portefeuille de Programmes.

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques

Produits attendus de l'objectif 3 : Appuyer la Région dans l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation et dans la mutualisation des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques.

Objectif 4 : Assurer la gestion réussie du programme

Produits attendus de l'objectif 4 : Garantir au programme l'atteinte de ses objectifs par une politique efficace de communication et une bonne coordination des activités dans la transparence et la rigueur.

III. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'objectif global de la mission est de faire une évaluation finale qui permet d'apprécier l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

De manière spécifique, la mission d'évaluation devra apprécier :

☐ **la pertinence et la cohérence du Projet :** ce qui permet d'apprécier le diagnostic ou encore la problématique dégagée, ainsi que l'agencement des actions voire la stratégie qui a été mise en oeuvre, en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission devra vérifier la correspondance du programme avec les besoins et les demandes des bénéficiaires, ainsi que sa conformité avec les orientations stratégiques au niveau national. La mission examinera également comment le programme intègre les préoccupations du PSE et de l'acte 3 de la décentralisation ;

☐ **L'efficacité** pour apprécier dans quelles mesures les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés, les effets tels que mentionnés dans le cadre logique et le cadre de résultats ;

☐ **L'efficience** pour mesurer et comparer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises.

☐ **La durabilité (ou pérennité)** c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet, le dispositif de pérennisation des acquis mis en place et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances. A ce niveau, il convient de mettre à épreuve les initiatives prises pour faciliter une réelle appropriation des actions entreprises en appréciant le rôle des parties prenantes au processus ;

☐ **Les Effets** qui permettent de mesurer le changement noté à travers des indicateurs de résultat (effets positifs et négatifs), et qui peut être attribué au Projet.

La mission devra enfin formuler des recommandations allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou la correction des problèmes.

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant analysera toutes les sources d'information et de documentation pertinentes et significatives, à savoir : les rapports annuels, les documents de projet, les rapports trimestriels, les documents stratégiques de développement du pays et tout autre document qui puissent représenter des preuves pour former des opinions. Le consultant devra aussi se servir des concertations et rencontres (interviews, entretiens et séances de travail) avec les différents acteurs, partenaires et parties prenantes du Projet, comme méthode de collecte des données significatives pour l'évaluation. Le consultant devra développer sa méthodologie conformément aux directives du comité de pilotage figurant dans les TDR.

Dans tous les cas, la méthodologie utilisée sera décrite en détail dans la note d'orientation méthodologique, de même que les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites sur le terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Durant la mission, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur de projet et toutes les structures jugées indispensables pour obtenir les documents nécessaires et planifier la mission.

V. MANDAT DU CONSULTANT

L'évaluation finale du Programme TACC sera menée par un consultant national indépendant et coordonnée par le PNUD.

De manière spécifique, elle mettra l'accent sur les points suivants :

- ✓ **La conception** : porter un avis sur la pertinence du programme comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut dire si les objectifs du programme comme ses résultats attendus tels que traduits dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables. Il faudra en même temps apprécier le degré de cadrage des résultats attendus du Programme TACC aux orientations stratégiques de l'Etat.
- ✓ **Le cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du programme avec les principes de l'exécution nationale (NEX) et DEX, en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du Projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD ; DI ; DCEF, Comité de Pilotage,...) et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès;
- ✓ **L'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels** : apprécier l'efficacité et l'efficience du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
- ✓ **La mobilisation des ressources** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d'absorption ;
- ✓ **La mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du programme pour mettre en œuvre les activités planifiées. Apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées au programme en fin de mise en œuvre;
- ✓ **Les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d'intervention ;
- ✓ **L'exécution financière** : apprécier l'efficacité et l'efficience du programme en termes de gestion financière. Elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers...) ;
- ✓ **Le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l'Unité de Gestion du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP) et du Comité Scientifique et Technique (CST)

- ✓ **Les mécanismes d'orientation, de coordination, de conseil et de suivi** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différents organes tant au niveau central qu'au niveau local et des sites (Comité de Pilotage, UGP, Points Focaux etc...) ;
- ✓ **Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté** : l'intégration de la dimension genre dans la mise en oeuvre et le fonctionnement du programme de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
- ✓ **La communication/visibilité du programme** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du Projet ;
- ✓ **L'appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au programme (stratégie d'approche, ciblage, résultats atteints, niveau d'approbation, etc.) ;
- ✓ **La qualité du management** : passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matériel et financières) ;
- ✓ **Les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en oeuvre des activités. Il s'agira aussi d'établir les conséquences des facteurs négatifs et d'identifier les mesures correctives à entreprendre ;
- ✓ **Les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet ainsi que les perspectives d'intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles, de même que les sites prioritaires.

VI.PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES

Il est attendu de la mission d'évaluation les produits suivants :

- ☐ Une **note d'orientation méthodologique**, deux (2) jours ouvrables après la signature du contrat. Cette note comprendra entre autres, une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés, des sources et la présentation de la démarche à adopter, le chronogramme pour la conduite de l'évaluation ainsi que les éventuelles difficultés. Cette note sera validée par le Comité de Pilotage.
- ☐ Un **rapport provisoire**, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au terme de la troisième semaine calendaire, répondant à toutes les questions soulevées par les Termes de Référence. Ce rapport contiendra un résumé analytique et présentera une brève description du projet, de son contexte, de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, recommandations et conclusions. Ce rapport sera soumis à la validation du Comité de Pilotage.
- ☐ Un **rapport final** d'une cinquantaine (50) de pages annexes non comprises. Le rapport final, rédigé en français sera livré par le consultant dans les cinq (5) jours suivant la

présentation du rapport provisoire, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au PNUD, président du Comité de pilotage. Il intégrera les observations du comité de pilotage.

VII. ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION

Le processus d'évaluation sera mené suivant la modalité « Exécution Directe ». Les travaux de la mission d'évaluation finale seront supervisés par le Comité de Pilotage présidé par le PNUD et composé du MGLDAT ¹, du MEFP (DI, DCEF, DP), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC/MEDD), du Conseil Départemental de Fatick, et de l'Association des Présidents de Conseil Départemental représentant l'Entente Ferlo. Ce comité sera chargé de suivre et valider les résultats de l'évaluation. Il organisera deux réunions pendant la mission :

- Une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier la note d'orientation méthodologique du consultant ;
- Une réunion d'examen du rapport provisoire.

La documentation nécessaire au bon déroulement de l'évaluation finale sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents imprimés en «hard copies»).

VIII. DUREE DE LA MISSION

La mission d'évaluation, qui sera menée par un (01) consultant national, est prévue pour une durée de quatre (04) semaines calendaires soit vingt (20) jours ouvrables. Le consultant doit respecter les délais établis sous peine de sanction.

IX. PROFIL DU CONSULTANT

La mission d'évaluation finale du Programme TACC sera menée par un consultant national ayant une connaissance et une expérience avérées dans la conduite d'une évaluation. Il devra :

- ☑ Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau bac plus cinq (5) ans au moins ou équivalent,
- ☑ Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans et une expérience minimale de cinq (05) en matière d'évaluation et de formulation de projets/programmes.
- ☑ Avoir une bonne connaissance de la gestion de l'environnement et plus spécifiquement disposer de solides connaissances dans le domaine des changements climatiques.
- ☑ Une bonne connaissance du système des Nations Unies et plus spécifiquement du PNUD serait un plus.

¹ Ministère de la Gouvernance Locale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire

X. SELECTION DU CONSULTANT

La sélection du consultant est du ressort du Comité de Pilotage de l'évaluation finale mis en place à cet effet et présidé par le PNUD. Elle se fera conformément aux règles et procédures en vigueur et sur la base d'un dossier comprenant :

1- Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** ;

2- Une **offre technique** faisant apparaître :

☐ Une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'évaluation ainsi que l'approche préconisée ;

☐ Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail ;

Les principaux critères de sélection du consultant et la grille de notation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Toute note technique inférieure à 70/100 est éliminatoire.

Tableau : Critères de sélection et grille de notation

Critères de sélection	grille de notation
Niveau académique	noté sur 10 points
Compréhension des TDR, méthodologie et chronogramme	notés sur 20 points
Expérience professionnelle pertinente et dans le domaine de l'évaluation et/ou la formulation de projets/programmes	notée sur 30 points
Expérience dans le domaine des changements climatiques	notée sur 40 points

La sélection du consultant sera fondée sur l'offre la moins disante parmi les offres techniquement qualifiées.

3- Une offre financière

L'**offre financière** fera apparaître le budget destiné à l'étude et formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La proposition financière, formulée selon le barème du PNUD, établie en Hors Taxes (HT) comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission d'évaluation, lesquelles couvriront les honoraires du consultant, et sa prise en charge pour les missions de terrain et les dépenses de fonctionnement y afférentes (frais d'impression, secrétariat, déplacements, etc.

Les offres seront contenues dans une enveloppe grand format avec la mention « soumission à l'évaluation finale du Programme TACC ». Celle-ci contiendra les deux offres (Technique et financière) présentées dans deux enveloppes différentes et fermées.

XI. FINANCEMENT DE LA MISSION

Le financement de la mission d'évaluation finale est totalement à la charge du Programme TACC. Le consultant sera payé par le projet selon le barème du PNUD. Les paiements s'effectueront en (trois) tranches (validation de la note méthodologique (30%), dépôt du rapport provisoire (40%) et dépôt du rapport final (30%).

XII. PROPRIETE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

Les résultats de l'évaluation restent une propriété exclusive des commanditaires (état du Sénégal et PNUD). Par conséquent aucune utilisation de ceux-ci ne saurait être tolérée sans une autorisation préalable, dans l'exercice des compétences dévolues à l'une des différentes structures qui composent le comité de pilotage

ANNEXE 2 : Note d'orientation méthodologique

EVALUATION FINALE DU PROGRAMME « APPROCHE TERRITORIALE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » - TACC-SENEGAL

Note d'orientation méthodologique

1. Contexte et justification du programme

Les changements climatiques constituent un défi majeur de notre temps, défi qui affecte surtout les pays en développement qui n'en sont pourtant pas les acteurs principaux. Aussi, la lutte contre leurs effets négatifs est-elle devenue un enjeu planétaire avec comme impératif une solidarité humaine, impliquant pays développés et pays sous développés. Parmi les approches proposées, il a été retenu de renforcer les capacités des communautés affectées ou vulnérables notamment dans les pays en développement, en commençant, sur la base de « la stratégie climat du PNUD 2008-2011 », par renforcer les capacités des autorités infra-étatiques à intégrer de façon transversale les contraintes et opportunités liées aux changements climatiques dans leur processus de planification à long terme du développement de leur territoire. Cette stratégie a reconnu aussi l'importance d'une action renforcée à chaque échelon de décision qui est seule à même d'assurer un véritable effet de levier selon le principe de subsidiarité.

Afin de répondre à ces enjeux, le PNUD, en partenariat avec le PNUE et huit associations de Régions, a lancé lors du premier Sommet Mondial des Régions sur le changement climatique (Saint Malo, France- Octobre 2008), un partenariat conjoint visant la promotion d'une approche territoriale dans ce domaine en mettant en place le programme global : « Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques » ou TACC.

L'enjeu consiste à abandonner l'approche favorisant l'essor de petits programmes dispersés et fragmentés au profit d'une logique de programmation stratégique infra-étatique, intitulée « approche territoriale des changements climatiques ».

Le programme TACC –Sénégal qui a démarré en septembre 2010, pour une période de quatre (4) ans et qui couvre l'Entente Ferlo (Régions de Saint- Louis, Louga, Tambacounda, Matam et Kaffrine) et le Sine Saloum (Région de Fatick) s'inscrit dans ce contexte, avec comme **objectif général**, de « **contribuer au développement local durable tenant compte de la dimension « changement climatique** ». Pour atteindre cet objectif général, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision

Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques

Objectif 4 : Assurer la gestion réussie du programme

Pour mettre en œuvre le Programme TACC, l'Etat du Sénégal a bénéficié du concours technique et financier des régions ou structures européennes de France (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Agence

de Développement Environnemental et de la Maîtrise de l'Energie ADEME), de Belgique (Royaume de Belgique et Wallonie) et d'Espagne (Catalogne) qui, à travers le PNUD, ont appuyé la région de Fatick et celles de l'Entente Ferlo. Pour l'exécution (qui est sous le mode NEX ou exécution nationale), le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de la coordination à l'échelle gouvernementale, et le Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures chargé de la coopération. Les régions concernées étaient également impliquées dans la mise en œuvre, notamment à travers les conseils régionaux.

2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'objectif global de la mission est de faire une évaluation finale qui permet d'apprécier l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

De manière spécifique, la mission d'évaluation devra apprécier :

- ✓ **la pertinence et la cohérence du Projet** : qui permet d'analyser le diagnostic et de voir si le projet répond aux problèmes posés, mais aussi d'examiner l'agencement des actions et la stratégie qui a été mise en œuvre, en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission devra vérifier aussi la correspondance du programme avec les besoins et les demandes des bénéficiaires, ainsi que sa conformité avec les orientations stratégiques au niveau national. Les bénéficiaires peuvent être identifiés suivant les zones agro-écologiques et à travers diverses catégories d'acteurs : les populations dans leur grande diversité (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, commerçants etc.) ; les acteurs institutionnels (les collectivités locales au sein des circonscriptions administratives régionales— c'est-à-dire les conseils régionaux, les communes et les communautés rurales), les acteurs sectoriels (services techniques déconcentrés) les opérateurs privés, les ONG etc.

La mission examinera également comment le programme intègre les préoccupations du plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'Acte 3 de la Décentralisation ;

- ✓ **L'efficacité** : pour apprécier dans quelle mesure les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés et les effets tels que mentionnés dans le cadre logique et le cadre de résultats ;
- ✓ **L'efficience** : pour mesurer et comparer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises.

L'efficacité et l'efficience seront classées selon l'échelle suivante: très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), marginalement insatisfaisant (MI), insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI).

- ✓ **La durabilité (ou pérennité)** c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet, le dispositif de pérennisation des acquis mis en place et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances. A ce niveau, il convient de mettre à l'épreuve les initiatives prises pour faciliter une réelle appropriation des actions entreprises en appréciant le rôle des parties prenantes au processus.

L'évaluation de la durabilité repose sur celle des quatre dimensions du risque qui sont susceptibles d'affecter la persistance des résultats du projet : i) financière, ii) sociopolitique, iii) institutionnelle et de gouvernance, et iv) environnementale. Ces dimensions du risque seront évaluées selon le barème suivant: probable (P), modérément probable (MP), modérément improbable (MI), et improbable (I).

- ✓ **Les Effets** qui permettent de mesurer le changement noté à travers des indicateurs de résultat (effets positifs et négatifs), et qui peut être attribué au Projet.

La mission devra enfin formuler des **recommandations** allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou de la correction des problèmes. Dans l'approche des recommandations, elle tâchera de distinguer les recommandations générales (qui pourraient concerner l'ensemble des acteurs) des recommandations spécifiques qui ciblent une ou plusieurs catégories d'acteurs très précises (Institutions nationales, régionales et locales, PNUD, partenaires extérieurs, acteurs locaux etc.). Cette suggestion a pour avantage d'aider à mieux identifier les actions et à mieux situer les responsabilités, dans la perspective de pérenniser les acquis du programme.

3. MANDAT DU CONSULTANT

De manière spécifique et conformément aux TDR, la mission mettra l'accent sur les points suivants :

- ✓ **La conception** : porter un avis sur la pertinence du programme comme réponse aux problèmes à résoudre et sa cohérence. En outre, il faut dire si les objectifs du programme comme ses résultats attendus tels que traduits dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables. Il faudra en même temps apprécier le degré de cadrage des résultats attendus du Programme TACC aux orientations stratégiques de l'Etat.
- ✓ **Le cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du programme avec les principes de l'exécution nationale (NEX), en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du Projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD ; DI ; DCEF, Comité de Pilotage,...) et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès. Il faudra également considérer le fonctionnement de l'Entente interrégionale du Ferlo dans son ensemble et apprécier son impact éventuel sur le fonctionnement des institutions du programme.
- ✓ **L'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels** : apprécier l'efficacité et l'efficacité du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
- ✓ **La mobilisation des ressources** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) et les co-financements intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d'absorption ;
- ✓ **La mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la **pertinence** des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du programme pour mettre en œuvre les activités planifiées. Apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées au programme en fin de mise en œuvre, notamment à travers des analyses **d'efficacité et d'efficience** tout comme des **facteurs qui ont favorisé leur atteinte**. Concernant toujours les résultats, le consultant analysera aussi **leur durabilité**, à travers plusieurs critères comme évoqué plus haut.
- ✓ **Les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d'intervention. Apprécier en particulier la qualité du partenariat entre les collectivités et structures européennes avec les régions du Ferlo et de Fatick.
- ✓ **L'exécution financière** : apprécier l'efficacité et l'efficacité du programme en termes de gestion financière. Elle examinera aussi le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers...) ;

- ✓ **Le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera aussi le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l'Unité de Gestion du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP) et du Comité Scientifique et Technique (CST)
- ✓ **Les mécanismes d'orientation, de coordination, de conseil et de suivi / évaluation** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différents organes tant au niveau central qu'au niveau local et des sites (Comité de Pilotage, UGP, Points Focaux etc...). Examiner aussi le dispositif de suivi/évaluation, son fonctionnement et les ressources budgétaires prévues à cet effet.
- ✓ **Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté** : l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre et le fonctionnement du programme de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
- ✓ **La communication/visibilité du programme** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du Projet . Tenir compte aussi des ressources budgétaires prévues à cet effet.
- ✓ **L'appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au programme (stratégie d'approche, ciblage, résultats atteints, niveau d'approbation, etc.). La diversité des bénéficiaires sera également prise en compte dans la consultation, comme évoqué ci-dessus.
- ✓ **La qualité du management** : passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matérielles etc.).
- ✓ **Les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Il s'agira aussi d'établir les conséquences des facteurs négatifs et d'identifier les mesures correctives à entreprendre ;
- ✓ **Les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet (bonnes pratiques) ainsi que les perspectives d'intervention en termes de **réplication sur d'autres sites** et par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles. L'analyse du consultant tiendra compte aussi de l'érection du Ferlo en **Réserve de Biosphère** (depuis Juillet 2012) et s'interrogera sur les opportunités que ce nouveau statut pourrait apporter à cette région, et cela en rapport avec le changement climatique.

4. Méthodologie

La présente proposition de note d'orientation méthodologique sera améliorée suite aux discussions que la mission aura avec le Comité de Pilotage de l'évaluation et les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Aussi tenons - nous à souligner d'emblée son caractère provisoire.

En premier lieu et après la prise de contact avec les gestionnaires et partenaires du Programme (le PNUD, la DP/MEFP, le Coordonnateur du programme TACC, la Cellule d'Appui aux Projets et Programmes (DI), la Direction des Collectivités Locales, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, etc.) la mission procédera à l'exploitation de la documentation relative au programme. Il s'agit notamment de la Stratégie climat du PNUD 2008-2011, du document d'appui au projet (DAP), des notes techniques, des rapports d'activité, des rapports financiers, des rapports d'évaluation à mi-parcours et autres, des comptes rendus de réunions du comité de pilotage et du Comité scientifique, des documents de cadrage politique (PAN/LCD, DRSP, PSE, Acte 3 de la

Décentralisation, Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement etc.), de sites WEB traitant du projet etc.

Suite à ce travail et, tel que demandé dans les TDR, la mission élaborera une proposition de guide d'entretien qui servira à la collecte d'informations.

A l'issue de la première semaine de travail, se tiendra, avec le Comité de Pilotage de l'évaluation, une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier la note d'orientation méthodologique du consultant et le calendrier de la mission de terrain.

Après cette réunion, le consultant se rendra sur le terrain, au début de la deuxième semaine de travail. Compte tenu des distances à parcourir, la durée de la mission sera de 08 (huit) jours. Celle-ci permettra au consultant de rencontrer les responsables des différentes antennes régionales ou départementales du programme – les COMRECC- (Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Matam, Saint Louis et Louga) et de visiter quelques localités pour s'enquérir des réalisations sur le terrain. Outre ces responsables, des cibles seront sélectionnées avec l'aide des partenaires et interrogées suivant les objectifs de la mission d'évaluation (plusieurs catégories d'interlocuteurs pour représenter la diversité des acteurs, diverses expériences etc.). Durant cette mission de terrain, le guide d'entretien sera largement utilisé mais, suivant les catégories d'acteurs, des améliorations seront apportées, si nécessaire.

Après la mission de terrain, des rencontres auront lieu à Dakar avec des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet : Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF), Direction de l'Investissement, des membres du Comité de Pilotage et du comité national sur les changements climatiques (COMNACC), etc.

Les données collectées sur le terrain et à Dakar seront croisées à celles recueillies à partir des documents et toutes feront l'objet d'analyses et de traitements approfondis, suivant les critères et mandats définis dans les TDR. Durant cette période de rédaction, des compléments d'informations auprès des partenaires du projet seront certainement nécessaires. Ce travail devra aboutir, à la fin de la quatrième semaine, à la mise à disposition d'un rapport provisoire où seront consignés les résultats des travaux du consultant.

La restitution du rapport provisoire se fera, au milieu ou à la fin de la cinquième semaine, devant les membres du comité de pilotage. Durant celle-ci, le consultant prendra note des avis et observations des participants pour en tenir compte dans le rapport final.

5. Chronogramme des activités

N°d'ordre	Activités	Durée	Observations
1	Prise de contact avec le Coordonnateur National et les structures les plus impliquées dans la gestion du projet. Exploitation de la documentation relative au projet Elaboration de la note méthodologique détaillée, du guide d'entretien et du calendrier provisoire de la visite de terrain.	4 jours	La collecte et l'exploitation de la documentation commenceront dès notification du choix du consultant et se poursuivront tout au long des travaux
2	Réunion de briefing avec le Comité de Pilotage pour apprécier la note	Une demi-	

	méthodologique élaborée par le consultant.	journée	
3	Mission de terrain dans les régions de Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Matam, Saint Louis et Louga	8 jours	Nécessité d'un accompagnement par un membre de l'équipe du projet. Prévoir ses perdiems.
4	Analyse et traitements des données ; Poursuite des visites auprès des acteurs pour compléter les informations recueillies Elaboration du rapport provisoire et d'une présentation Power Point	6 jours	
5	Réunion avec le Comité de Pilotage pour la restitution du rapport provisoire	Une demi-journée	
6	Finalisation et dépôt du rapport d'évaluation finale	5 jours	

Activités	Sem1	Sema2	Sem3	Sem4	Sem5
Prise de contact avec le Coordonnateur National et les structures les plus impliquées dans la gestion du projet. Exploitation de la documentation relative au projet Elaboration de la note méthodologique détaillée, du guide d'entretien et du calendrier provisoire de la visite de terrain Réunion de briefing avec le Comité de Pilotage pour apprécier la note méthodologique élaborée par le consultant					
Mission de terrain dans les régions de Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Matam, Saint Louis et Louga					
Analyse et traitements des données ; Poursuite des visites auprès des acteurs pour compléter les informations recueillies Elaboration du rapport provisoire et d'une présentation Power Point					
Réunion avec le Comité de Pilotage pour la restitution du rapport provisoire Finalisation et dépôt du rapport d'évaluation					

ANNEXE 3 : Calendrier de la mission de terrain (26 juin – 04 juillet 2016)

Date	Lieu	heures	Activités
Dimanche 26 juin 2016	Départ de Dakar pour Fatick Nuitée à Fatick		
Lundi 27 Juin	Diouroup	10 heures	Visite au GIE des femmes sur les foyers améliorés (production d'inserts céramiques)
	Fatick COMRECC	12 heures	Discussion sur le fonctionnement des COMRECC en relation avec le programme TACC
	Village de Ndiob	15 heures	Visite de la ferme agro-écologique soutenue par le programme
	Retour à Fatick	18 h 30	Nuitée à Fatick
Mardi 28 Juin	Village de Ouyal Sande	09 h	Visite du reboisement des terres salées et discussion avec le représentant des populations
	Village de Mbengane	11 h	Visite des installations solaires du village (lampadaires, mosquée et poste de santé) ; discussion avec les populations
	Tataguine	15 h	Visite de l'Ecole primaire Tataguine 2, Ecole Verte (reboisements, jardin et matériel de nettoyage. Echange avec le directeur
	Retour à Fatick	18h 30	Nuitée à Fatick
Mercredi 29 juin	Kaffrine (Conseil départemental)	10 h30	Discussion avec Mamadou Gaye, membre du Conseil départemental (ex membre du Conseil Régional de Kaffrine)
	Kaffrine (DREEC)	14h30	Discussion avec Idy Niang DREEC et membre COMRECC
	Village de Mboul (région Kaffrine)	16 h 30	Visite des installations solaires et discussion avec les populations

	Campement peul (près de Kaffrine)	18h 30	Visite du parc à vaccination et de l'unité de Biodigesteur ; discussion avec les habitants du Campement
	Retour à Fatick	20 h 30	Nuitée à Fatick
Jeudi 30 juin	Fatick (Conseil départemental)	10 h 30	Discussion avec un ex responsable du Conseil Régional et Secrétaire Général du Conseil départemental
	Fatick (Conseil Départemental)	12 h00	Visite au responsable du PRODER ; discussion sur les aménagements de forêts initiés par le Conseil Régional et le programme TACC
	Départ de Fatick pour Saint Louis	13 h 30	Nuitée à Saint Louis
Vendredi 1 ^{er} Juillet	Saint Louis (Conseil Départemental)	10 h00 – 13 h00	Discussion avec COMRECC et un ex membre du Conseil Régional sur leur travail avec le TACC
	Saint Louis	15h 00	Exploitation de la documentation Nuitée à Saint Louis
Samedi 02 juillet	Niassanté (département de Dagana)	11 h00	Visite des 02 biodigesteurs et discussion avec les bénéficiaires
Dimanche 03 juillet	Saint Louis		Libre Nuit à Saint Louis
Lundi 04 Juillet	Louga (ARD)	10 h 00 - 12h 00	Discussion avec le Directeur de l'ARD, membre du COMRECC
		15 H00	Retour sur Dakar

ANNEXE 4 : Liste des personnes rencontrées

Prénoms et NOM	Fonction	Lieu
Marie Diouf Monique Sarr Fatou THIARE Thioume Diouf	Secrétaire. Générale GIE Foyers améliorés Membres	Diouroup (région Fatick)
Abdallah CAMARA	DREEC/ COMRECC	Fatick
Maodo SAMB	METEO / COMRECC	Fatick
Chérif Loum	Chargé de la Vallée de Ndiob	Ndiob (région Fatick)
Thiaba Badiane	Responsable GIE ferme agro-écologique	Ndiob
Babacar Ndiaye	Responsable reboisement	Ouyal Sandé (région Fatick)
Abdoulaye Diouf Mamadou Bakhoun Ibrahima Gaye Fatou Agnès Diouf	Chef de village Membres	Mbengane (région Fatick)
Serigne SENE	Directeur Ecole Tataguine 2	Tataguine
Mme Ngom	Présidente CGE Ecole Tataguine 2	Tataguine
Mamadou Gaye	Sec Général Adjoint Conseil Départemental et Resp Com. Environnement	Kafrine
Idy Niang	Chef DREEC	Kafrine
Mohamed Diagne	Chef de village	Mboul (dépt Kafrine)
Sidy BA Issa DEME Aissata BA	Chef de Campement (ouest Kafrine) Bénéficiaire biodigesteur	Kafrine

Ousmane Diouf	Sec. Général Conseil Départem.	Fatick
Salam BA	Responsable PRODER (Conseil région)	Fatick
Amath DIA	Sec. Général (Cons Départem.)	Saint Louis
Abdou DIONE	SRADL / COMRECC	Saint Louis
Modou Moustapha SARR	IREF / COMRECC	Saint Louis
El Hadj DIA	DREEC / COMRECC	Saint Louis
Ibrahima Diop	Point Focal / COMRECC	Saint Louis
Ousmane SOW	ARD / COMRECC	Saint Louis
Khoudia Mbaye Dieng	Bénéficiaire biodigester	Niassanté (Dagana)
Dieynaba Diallo	Bénéficiaire biodigester	Niassanté (Dagana)
Cheikh Guèye	Directeur ARD/ COMRECC	Louga